

**Résumé de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans : 9-13 juin 2025**

« L'océan nous parle à travers les récifs coralliens décolorés, les tempêtes plus fréquentes et plus violentes, les mangroves blessées et les espèces qui ont disparu à jamais ».

Dans son discours d'ouverture, Rodrigo Chaves Robles, Président du Costa Rica, a souligné l'urgence de relever les défis liés aux océans. « L'océan n'est pas à vendre », a ajouté Emmanuel Macron, Président de la France, soulignant les pressions croissantes et les intérêts divergents autour de l'environnement marin qui ne peuvent être apaisés que par le multilatéralisme, qui est actuellement mis à rude épreuve.

La Conférence de haut niveau des Nations unies de 2025 à l'appui de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (la troisième Conférence des Nations unies sur les océans ou UNOC3), organisée conjointement par la France et le Costa Rica, visait à relever les défis auxquels l'océan est confronté et à mettre l'accent sur l'action.

Le thème général de l'UNOC3, « Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan », illustre cette orientation et vise à s'appuyer sur les instruments existants et novateurs pour former des partenariats solides et forger une nouvelle relation entre l'homme et l'environnement marin, notamment par la conclusion des processus de négociation en cours qui contribueront à la durabilité de l'océan.

Dans l'ensemble, l'UNOC3 a été considérée comme un succès. Elle a rassemblé toutes les parties prenantes et a permis un débat holistique qui a couvert la profondeur et l'étendue des actions nécessaires à la mise en œuvre de l'ODD 14. Une série d'événements dédiés à la société civile, intitulée « Nous sommes l'océan », a eu lieu la semaine précédant l'UNOC3. Il s'agit notamment de trois événements spéciaux des Nations unies : le [One Ocean Science Congress](#), qui a permis des échanges au sein de la communauté scientifique ; le [Ocean Rise and Coastal Resilience Summit](#), qui a donné naissance à la Coalition pertinente unissant les villes côtières et les petits États insulaires en développement (PEID) dans l'objectif commun de faire face aux impacts climatiques et à l'élévation du niveau de la mer ; et le [Blue Economy and Finance Forum](#) (BEFF), qui a débouché sur des engagements financiers importants en faveur de l'économie bleue et a permis de créer des partenariats pour faire progresser des outils financiers novateurs.

Parmi les succès de l'UNOC3, les délégués ont souligné :

- le soutien à l'entrée en vigueur de [l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale \(Accord BBNJ\), dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le Droit de la mer \(CNDUM\)](#), illustré par l'annonce de nombreuses ratifications au cours de la semaine ;
- l'annonce de nouvelles initiatives de gestion par zone au niveau national, la Polynésie française se distinguant par ses projets en cours visant à placer l'ensemble de sa zone économique exclusive (ZEE) sous protection, conformément à la [100% Alliance for sustainable Ocean management](#) ;
- le lancement de nouvelles initiatives, notamment la [Coalition de haute ambition pour un océan plus silencieux](#), le [Pacte pour le tourisme océanique](#) et le [Mécanisme de financement « Un océan »](#) ;
- l'adoption du document final de l'UNOC3, une déclaration politique intitulée « [Notre océan, notre avenir : Unis pour une action urgente](#) », dans laquelle les États réaffirment leur ferme engagement à conserver et à utiliser durablement l'océan, les mers et les ressources marines en vue d'un océan sain, productif et résilient ; et
- des engagements financiers pour la protection du milieu marin, avec un total de 8,7 milliards d'euros sur les cinq prochaines années émanant du BEFF, 15 milliards d'euros supplémentaires sur les trois prochaines années engagés par la Banque européenne d'investissement pour sauvegarder les ressources en eau de l'UE, et des engagements d'États individuels, dont l'Allemagne et la Finlande.

L'UNOC3 s'est déroulée du 9 au 13 juin 2025 à Nice, en France, attirant plus de 14 000 délégués et observateurs,

**Dans ce numéro**

Bref historique de la Conférence des Nations Unies sur les océans .....	2
Compte rendu de la Conférence sur les océans .....	2
Questions d'organisation et de procédure .....	3
Débat général .....	3
Tables rondes Action pour les océans .....	3
Plénière de clôture .....	15
Brève analyse de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans .....	17
Réunions à venir .....	18
Glossaire .....	19

des représentants de 175 États, dont 75 chefs d'État et de gouvernement, et plus de 100 000 participants dans la zone verte consacrée à la société civile.

### Bref historique de la Conférence des Nations Unies sur les océans

En septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté « Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le développement durable », comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. L'ODD 14 (Vie aquatique) contient dix cibles, portant sur : la pollution marine ; les écosystèmes marins et côtiers ; l'acidification des océans ; la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les pratiques de pêche destructrices ; la conservation ; les subventions nuisibles à la pêche ; les avantages économiques pour les PEID et les pays les moins avancés (PMA) ; et, comme moyens de mise en œuvre, l'accroissement des connaissances scientifiques, l'accès aux ressources et aux marchés pour les petits pêcheurs artisanaux, et la mise en œuvre du droit international, entre autres.

**UNOC1** : Co-organisée par les Fidji et la Suède, l'UNOC1 s'est tenue du 5 au 9 juin 2017, au siège de l'ONU à New York. L'UNOC1, entre autres, visait à identifier les moyens de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14, et a permis le partage des expériences acquises aux niveaux national, régional et international. Largement considérée comme un succès dans la création d'une dynamique pour la mise en œuvre de l'ODD 14 en tant que composante centrale plutôt qu'isolée de l'Agenda 2030, l'UNOC1 a produit une déclaration convenue au niveau intergouvernemental, « Notre océan, notre avenir : Appel à l'action », un registre de 1 328 engagements volontaires et des messages clés issus des dialogues de partenariat.

**UNOC2** : Après deux années de report en raison de la pandémie de COVID-19, l'UNOC2, co-organisée par le Kenya et le Portugal, s'est tenue du 27 juin au 1er juillet 2022, à Lisbonne, au Portugal. Sous le thème « Intensifier l'action océanique fondée sur la science et l'innovation pour la mise en œuvre de l'ODD 14 : bilan, partenariats et solutions », l'UNOC2 a cherché à faire progresser les actions fondées sur la science et l'innovation pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'océan, conformément à la Décennie des Nations Unies pour les sciences de la mer au service du développement durable (2021-2030).

L'UNOC2 a adopté la déclaration « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité », appelant à une action décisive et urgente pour améliorer la santé, la productivité, l'utilisation durable et la résilience de l'océan et de ses écosystèmes ; un registre actualisé des engagements volontaires, avec plus de 300 nouveaux engagements annoncés ; et des messages clés issus des déclarations plénières et des dialogues de partenariat.

**Processus préparatoire** : S'appuyant sur les deux premières conférences des Nations unies sur les océans, l'Assemblée générale a décidé, par le biais des résolutions 77/242 et 78/128, de convoquer la Conférence de haut niveau des Nations unies de 2025 pour soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14, en France, organisée conjointement par le Costa Rica et la France, sous le thème général « Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement les océans ».

En préparation de l'UNOC3, une réunion des parties prenantes a eu lieu les 7 et 8 juin 2024 à San José, au Costa Rica, sous le titre « Événement de haut niveau sur l'action pour l'océan : Plongés dans le changement », servant de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques liées à la gouvernance et à la santé des océans. Conformément à la résolution 78/128, le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion préparatoire d'une

journée pour l'UNOC3, qui s'est tenue le 2 juillet 2024 au siège de l'ONU à New York, afin d'examiner les thèmes des groupes d'action sur les océans et les éléments du projet de déclaration politique à adopter par la Conférence.

### Compte rendu de la Conférence sur les océans

Le lundi 9 juin, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a ouvert la Conférence. Les délégués ont élu le Président Rodrigo Chaves Robles, du Costa Rica, et le Président Emmanuel Macron, de la France, en tant que Coprésidents de la Conférence.

Dans son discours d'ouverture, le Président Macron a souligné la mobilisation sans précédent en faveur de l'océan, insistant sur son importance et ses liens avec le climat et la biodiversité. Soulignant la nécessité de revitaliser le multilatéralisme et de développer des partenariats scientifiques ouverts, Macron a insisté sur le fait que le climat et la biodiversité « ne sont pas des questions d'opinion mais des faits scientifiquement établis ». Se référant à des développements récents, Macron a souligné que :

- 15 pays supplémentaires se sont formellement engagés à ratifier l'[Accord BBNJ](#), notant qu'il « sera bientôt mis en œuvre » ;
- un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins est nécessaire pour permettre la protection des écosystèmes des grands fonds marins, des réserves de carbone essentielles et des espèces encore inconnues, soulignant que « l'océan n'est pas à vendre » ;
- l'objectif « 30 pour 30 » du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal est essentiel, car il met en évidence les efforts déployés au niveau national pour l'atteindre ;
- la lutte contre la pollution plastique est vitale, en particulier dans le contexte de la mer Méditerranée ; et
- l'accord conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche est une étape cruciale pour la protection de l'océan.

Le Président Robles a souligné que l'océan « nous parle à travers les récifs coralliens décolorés, les tempêtes plus fréquentes et plus violentes, les mangroves blessées et les espèces qui ont disparu à jamais ». Soulignant que « l'océan n'est pas une frontière mais un pont qui nous relie à notre passé et à notre avenir », Robles a déploré que l'océan ait été traité comme une source de nourriture infinie et une décharge mondiale, ayant été laissé trop longtemps sans gouvernance appropriée et sans droits clairement définis. Soulignant que le choix entre la protection ou l'exploitation de l'environnement marin représente une fausse dichotomie, Robles a fait remarquer que « l'océan ne fait pas partie de l'ordre du jour, il est l'ordre du jour » et a mis en évidence les efforts nationaux en faveur de sa conservation et de son utilisation durable. Robles a exhorté les États à ratifier l'Accord BBNJ et à soutenir un moratoire ou une pause de précaution sur l'exploitation minière en eaux profondes afin que « nous ne payions pas à l'avenir pour la cupidité des autres », concluant que « la protection de l'océan n'est pas simplement une option, mais un impératif moral et économique ».

« Ce qui a été perdu en une génération peut revenir en une autre », a souligné le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, appelant à passer du pillage à la protection, de l'exclusion à l'équité, et de l'exploitation à court terme à la gestion à long terme de l'océan. Guterres a exhorté les délégués, entre autres, à : ratifier l'Accord BBNJ ; développer des plans nationaux alignés sur les objectifs du CMB pour les zones marines et côtières ; intégrer les priorités de l'océan dans les domaines du climat, des systèmes alimentaires et de la finance durable ; et augmenter le financement de l'ODD 14.

Soulignant les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement et les PEID, Philémon Yang, Président de l'Assemblée générale des Nations unies, a insisté sur la nécessité d'un financement accessible pour les initiatives océaniques visant à atteindre l'ODD 14.

Notant que plus de 2 000 engagements volontaires ont été enregistrés, Li Junhua, Sous-secrétaire général des Nations unies pour les affaires économiques et sociales et Secrétaire général de l'UNOC3, a exhorté les délégués à s'assurer que ces engagements se traduisent par des « solutions concrètes ».

Renaud Muselier, Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a souligné la responsabilité de tous dans la protection de l'océan en tant que bien commun pour les générations futures et a insisté sur le renforcement du rôle des communautés locales dans la conservation de l'océan.

Christian Estrosi, Maire de Nice, a souligné que « la présence de tous à l'UNOC3 donne de l'espoir à des millions de personnes », souhaitant que le Plan d'action pour l'océan de Nice, qui comprend la déclaration politique et les engagements volontaires découlant de l'UNOC3, devienne pour l'océan ce que l'Accord de Paris est pour le climat. Estrosi a attiré l'attention sur le One Ocean Science Congress, le BEFF et le Ocean Rise and Coastal Resilience Summit, qui se sont tenus avant l'UNOC3, soulignant que « nous sommes prêts à nous battre pour nos villes, nos côtes, nos îles et la magnifique biodiversité qu'il est de notre devoir de protéger. »

Soulignant que « le cycle de l'eau et le cycle de la vie ne font qu'un », le Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a mis l'accent sur l'importance de l'océan, déplorant que « la menace de l'unilatéralisme pèse sur lui ». Lula a insisté sur la nécessité de veiller à ce que l'océan ne devienne pas le théâtre d'ambitions géopolitiques et a souligné les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs liés à l'océan fixés dans les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment la présentation de sept engagements volontaires sur la protection des aires marines, l'aménagement de l'espace, la pêche durable, ainsi que la science et l'éducation.

António Luís Santos da Costa, Président du Conseil européen, a plaidé en faveur d'une approche transversale fondée sur la science, la protection de l'environnement et l'économie bleue, et a souligné que « ce n'est qu'en agissant de manière multilatérale que nous pourrions nous attaquer aux problèmes mondiaux et conclure un pacte pour l'avenir par le biais des ODD ».

Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, a appelé à une ratification rapide de l'Accord BBNJ et a souligné la contribution de l'UE, à hauteur de 40 millions d'euros, à la mise en œuvre du Programme mondial pour l'océan, du [jumeau numérique européen des océans](#) et du [pacte européen pour l'océan](#), une stratégie globale visant à mieux protéger l'océan.

### Questions d'organisation et de procédure

Les délégués ont adopté l'ordre du jour, le règlement intérieur et l'organisation des travaux de la Conférence ([A/CONF.230/2025/1](#), [A/CONF.230/2025/2](#) et [A/CONF.230/2025/3](#)) ; ils ont élu les Vice-présidents : Kenya, Maurice et Maroc pour l'Afrique ; États fédérés de Micronésie, Philippines et Singapour pour l'Asie et le Pacifique ; Arménie, Croatie et Pologne pour l'Europe centrale et orientale ; Brésil et République dominicaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; et Allemagne et Monaco pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ; et a élu Omar Hilale (Maroc) comme Rapporteur.

La Conférence a également établi une commission de vérification des pouvoirs et nommé les Coprésidents des dix groupes d'action sur les océans qui se tiendront tout au long de la semaine. Vendredi, la Conférence a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([A/CONF.230/2025/15](#)).

### Débat général

Le débat général s'est déroulé en sept séances plénières du lundi au jeudi. Il a permis aux chefs d'État et de gouvernement, à d'autres délégués de haut niveau et aux représentants d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales de se réunir et de discuter des questions relatives aux océans, en mettant l'accent sur les efforts et les priorités nationaux et régionaux en faveur d'un océan sain et durable.

Les délégués ont abordé une série de thèmes au cours du débat général, en particulier :

- la gestion de la pêche, y compris l'importance des ressources océaniques pour la sécurité alimentaire et le développement économique, et les défis posés par la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- la gestion de l'espace marin, y compris la création de nouvelles Aires marines protégées (AMP) ;
- l'évolution de la gouvernance internationale des océans, en soulignant notamment la nécessité d'une entrée en vigueur rapide de l'Accord BBNJ ; les discussions au sein de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) sur l'exploitation minière en eaux profondes, certains appelant à un moratoire ou à une pause de précaution ; et l'importance de conclure les négociations sur un traité sur les matières plastiques et un groupe scientifique et politique sur les produits chimiques, la pollution et les déchets ;
- le potentiel de l'économie bleue, de nombreux représentants des pays en développement, en particulier des PEID, soulignant la nécessité d'une croissance et d'un développement inclusifs, justes et équitables ;
- le lien entre l'océan, le climat et la biodiversité, en appelant à une gestion holistique de l'océan et de ses ressources ;
- la nécessité de lutter contre la pollution marine, y compris celle provenant de sources terrestres ;
- les flux financiers, en soulignant que l'ODD 14 est l'un des plus sous-financés de tous les ODD et en insistant sur la nécessité de combler le déficit de financement pour une action efficace de l'Océan ;
- les sciences de la mer et l'alphabétisation, de nombreuses personnes évoquant la [Décennie des Nations unies pour les sciences de la mer au service du développement durable \(2021-2030\)](#) ; et
- la coopération, les synergies et les partenariats, en mettant en garde contre le travail en vase clos.

L'ensemble des déclarations est disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/conferences/ocean2025/programme>

### Tables rondes Action pour les océans

**Table ronde 1 sur le thème « Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, dont les écosystèmes des grands fonds marins » :** Cette table ronde a eu lieu le lundi, coprésidée par Marina Silva, Ministre de l'environnement et du changement climatique, Brésil, et Stavros Papastavrou, Ministre de l'environnement et de l'énergie, Grèce, et modérée par Kristian Teleki, PDG, Fauna and Flora International. Les discussions ont porté sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/4](#)).

Silva a attiré l'attention sur l'évolution des politiques au Brésil, notamment l'intégration des océans et des zones côtières dans les objectifs climatiques nationaux, et les efforts visant à étendre les AMP, soulignant également l'importance de reconnaître le rôle des femmes et des jeunes dans la conservation des océans.

Notant que la Grèce a ratifié l'accord BBNJ le 9 juin, Papastavrou a identifié comme priorités la construction d'un réseau résilient d'AMP, la restauration des écosystèmes, les investissements dans des solutions basées sur la nature et la promotion de la connaissance des océans.

Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a souligné que les efforts visant à protéger 30 % des aires marines et côtières d'ici à 2030 doivent permettre de faire progresser la protection de manière significative, et a insisté sur la nécessité d'une interconnexion pour relever l'ensemble des défis environnementaux interdépendants.

Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC, a mis en exergue l'[Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche](#), qui interdit les subventions à la pêche INN, et a appelé à débloquent les subventions nuisibles pour soutenir les écosystèmes marins et côtiers et les personnes qui en dépendent.

Razan Al Mubarak, Présidente de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a souligné que « nous ne sommes pas confrontés à une crise de la connaissance, mais à une crise de la volonté et de la mise en œuvre », notant que « nous en savons assez pour protéger l'océan, qui est la vie elle-même ». Déplorant que « nous avons vidé l'océan de sa vie », Al Mubarak a souligné la nécessité d'établir des AMP pleinement fonctionnelles, de débloquent des financements innovants et de ratifier rapidement l'accord BBNJ, sans lequel les engagements mondiaux seront hors d'atteinte.

Peter De Menocal, Président et Directeur de la Woods Hole Oceanographic Institution, a exhorté à forger des partenariats audacieux afin d'accélérer les progrès vers l'ODD 14 d'une manière qui ne laisse personne de côté, et d'intégrer les considérations océaniques au cœur des négociations sur le climat. De Menocal a souligné que l'océan offre « des voies évolutives et durables pour l'élimination du carbone » et a donné des exemples d'intégration de la science, de la technologie, de la politique et de la communication dans la « zone crépusculaire » de l'océan.

Marc Benioff, PDG de Salesforce, a souligné le besoin d'innovation et de créativité pour une ère d'«écopreneurs», notant qu'en ces temps de polarisation, nous devons travailler avec tout le monde, « même avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous sur tout ». Benioff a présenté le potentiel des nouvelles technologies pour la santé des océans, tout en soulignant que ces technologies peuvent également créer des défis supplémentaires. Il a également fait remarquer que « protéger les océans, c'est protéger la prospérité, la durabilité et l'égalité de chaque être humain ».

Le Président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, a souligné que les PEID, qui sont à la fois de grands États océaniques, ont « des épaules énormes et des pieds minuscules », puisqu'ils représentent 7 % de la surface totale des océans, alors qu'ils ne disposent que de 0,1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Il a célébré l'établissement de l'ensemble de la ZEE de la Polynésie française en tant qu'AMP de classe 6 (zone protégée avec utilisation durable des ressources naturelles) et l'établissement de 1,1 million de kilomètres carrés en tant que classe 1 et 2 (réserve naturelle stricte, zone de nature sauvage, parc national).

Tiago Pitta e Cunha, PDG de la Fondation Oceano Azul, a appelé à rassembler les différents processus environnementaux

pour relever les défis interdépendants. Il a souligné les développements positifs survenus depuis UNOC2, notamment l'Accord BBNJ, l'objectif « 30 par 30 » et les initiatives de développement des capacités, en insistant sur le fait que « le capital naturel est le fondement de nos économies ».

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux ont abordé, entre autres, les questions suivantes:

- les progrès réalisés en vue de la ratification de l'Accord BBNJ, y compris les projets de ratification de l'Accord au cours de l'UNOC3 ;
- les progrès réalisés dans la création d'AMP et d'autres mesures visant à protéger et à restaurer les écosystèmes marins et côtiers ;
- le besoin urgent d'un financement adéquat et accessible, d'un renforcement des capacités et d'un transfert de technologie, en particulier pour les PEID et les PMA ; et
- la nécessité pour la recherche et la politique en matière de conservation des océans d'être menées par les communautés et de se fonder à la fois sur la science et les connaissances traditionnelles.

Les organisations non gouvernementales ont souligné que l'océan devait être géré dans le cadre d'un véritable partenariat avec les communautés, selon des modalités inclusives, équitables et fondées sur les droits de l'homme.

**Table ronde 2 « Développer la coopération scientifique, les connaissances, le renforcement des capacités, les technologies marines et l'éducation dans le domaine océanographique en vue de renforcer l'interface sciences-politiques pour la santé de l'océan »** : Cette table ronde s'est réunie lundi après-midi, sous la coprésidence de Javier Martínez-Acha Vásquez, Ministre des affaires étrangères du Panama, et de José Manuel Fernandes, Ministre de l'agriculture et de la mer du Portugal. Modéré par David Obura, Président de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ce panel était basé sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/5](#)).

Vásquez a souligné l'importance de la coopération internationale et de l'éducation, en attirant l'attention, entre autres, sur le mécanisme régional de conservation marine, [le Corridor marin du Pacifique tropical oriental](#) (CMAR), et sur les initiatives d'éducation ciblant les communautés côtières vulnérables.

Fernandes a souligné les priorités pour accélérer l'action multilatérale, notamment : reconnaître les systèmes d'observation et de données océaniques comme des biens publics mondiaux ; investir dans le renforcement des capacités et la technologie marine, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les PMA ; et renforcer l'interface science-politique-société.

Obura a souligné la pertinence des récentes évaluations de l'IPBES ([évaluation des interfaces](#) et [évaluation des changements transformateurs](#)) pour les espaces océaniques, marins et côtiers, et a attiré l'attention sur les recommandations du congrès One Ocean Science, qui s'est tenu du 3 au 6 juin 2025 à Nice, en France.

Vidar Helgesen, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO), a souligné la nécessité d'acquérir davantage de connaissances sur les impacts complexes et cumulatifs du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution sur les océans, afin de s'adapter à l'évolution des conditions océaniques. Helgesen a également appelé à favoriser la connaissance des océans et à améliorer la communication des

connaissances scientifiques aux décideurs, y compris dans les secteurs du commerce, de l'industrie et de la finance.

Celeste Saulo, Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a attiré l'attention sur le rôle de l'OMM dans l'observation mondiale des océans, la surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce pour les ondes de tempête et les cyclones tropicaux, entre autres, ainsi que sur l'initiative « [10 000 navires pour l'océan](#) » lancée lors de l'UNOC3, un partenariat avec l'industrie du transport maritime commercial visant à intensifier l'observation mondiale des océans.

Li Jiabiao, de l'Académie chinoise d'ingénierie, a souligné la nécessité de « dépasser les limites cognitives et d'explorer des solutions innovantes, notamment en innovant dans nos moyens scientifiques ». Li a appelé à la coopération transrégionale pour une gouvernance collaborative des océans et à la réduction du fossé entre science et politique au moyen d'outils numériques et d'accords institutionnalisés fondés sur la pratique de la coopération scientifique mondiale et l'établissement de centres régionaux pour parvenir à la normalisation et au partage des données.

Notant que l'océan est lié à tous les ODD et pas seulement à l'ODD 14, Pierre Bahurel, PDG de Mercator Ocean International, a mis en évidence les solutions technologiques, notamment les données satellitaires, l'intelligence artificielle et les jumeaux numériques, et a souligné que les solutions durables pour l'océan nécessitent des observations, des données, des informations et des connaissances accessibles à tous et adaptées aux utilisateurs.

Vincent Pieribone, Co-directeur général d'OceanX, a souligné l'importance de la coopération, du renforcement des capacités, de l'accès à la technologie et de l'éducation à l'océan, en insistant sur la nécessité de mettre en place des systèmes permettant à chacun de générer, d'utiliser et de tirer profit des connaissances océaniques par le biais de plateformes partagées et de récits.

Stuart Minchin, Directeur général de la Communauté du Pacifique, a souligné l'importance de la recherche participative communautaire, du respect des droits de propriété autochtone et intellectuelle, et a insisté sur la nécessité de transmettre aux générations futures les connaissances océaniques fondées sur la culture.

Pradeep Singh, de la fondation Oceano Azul, a déploré que les décisions soient prises « dans l'ignorance ou en contradiction » avec la science et les savoirs autochtones et locaux, et a souligné l'importance d'une recherche scientifique marine indépendante et d'une prise de décision transparente et responsable.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux ont abordé, entre autres, les questions suivantes :

- l'importance des savoirs autochtones et locaux et la nécessité que la recherche soit conçue, dirigée et produite, entre autres, par les Peuples autochtones et les Communautés locales (PACL), les femmes, les jeunes et les pêcheurs, en tenant compte de leurs besoins et des réalités des différents territoires et communautés ;
- la nécessité d'investir dans la recherche océanographique, car la production de connaissances et une mise en œuvre efficace vont de pair, en soulignant la Décennie des Nations unies pour les sciences de la mer au service du développement durable (2021-2030) ;
- la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités en fonction des besoins réels, en particulier pour les PEID et les PMA ;
- améliorer la connaissance des océans à tous les niveaux de la société afin de favoriser les connaissances écologiques locales

et la gestion des océans, notamment par le biais des écoles bleues et de la science citoyenne ;

- l'importance de l'échange de connaissances et de la coopération régionale et internationale fondée sur la solidarité, y compris des canaux de financement international et de transfert de technologie solides ; et
- le rôle des nouvelles technologies dans l'observation de l'océan et la collecte de données.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, entre autres :

- ont attiré l'attention sur le processus multipartite qui alimente le [Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques](#), en particulier le quatrième cycle de l'[Évaluation mondiale intégrée du milieu marin \(2026-2030\)](#) ;
- ont demandé que la science soit conçue, dirigée et mise en œuvre par et pour les PACL, les femmes et les jeunes, en respectant leurs diverses priorités, et ont déploré l'écart entre les priorités de la recherche et les besoins locaux et régionaux ;
- ont encouragé la mobilisation des ressources pour la science, la technologie et les données, ainsi que l'accès équitable à ces dernières ; et
- ont appelé au renforcement de l'appropriation régionale et des partenariats de collaboration dans le domaine de l'éducation technologique et marine, en mettant également l'accent sur la transmission intergénérationnelle des connaissances.

**Table ronde 3 sur le thème « Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'Objectif de développement durable 14 » :** Co-présidée par Jóhann Páll Jóhannsson, Ministre de l'environnement, de l'énergie et du climat, Islande, et Kamina Johnson Smith, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur, Jamaïque, et modérée par Karen Sack, Directrice exécutive, Ocean Risk and Resilience Action Alliance, cette table ronde s'est tenue le mardi matin. Les discussions se sont déroulées sur la base d'un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/6](#)).

Smith a souligné l'importance cruciale de combler le déficit de financement pour atteindre l'ODD 14, notant que la santé et la richesse des océans sont intrinsèquement liées à la durabilité environnementale, à la résilience climatique, ainsi qu'au bien-être et à l'identité culturels. Soulignant l'importance du partage des meilleures pratiques, des données, des connaissances et de l'expertise pour identifier les défis et les opportunités dans le déploiement de solutions innovantes et évolutives basées sur le marché pour soutenir une transition vers une économie durable des océans, Smith a identifié, entre autres, les obligations bleues, les échanges de dette contre nature, le carbone bleu et l'assurance paramétrique.

« Investir dans un environnement marin sain n'est pas une activité de niche, mais un multiplicateur de force et devrait être une priorité », a déclaré Jóhannsson. Soulignant l'importance de l'ODD 14 pour atteindre les objectifs climatiques, assurer la sécurité alimentaire et soutenir une croissance économique durable, Jóhannsson a insisté sur la nécessité de réorienter le financement des subventions néfastes, de refléter la diversité des économies océaniques dans les priorités de financement et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

« L'océan est un capital vivant. Lorsque nous investissons dans sa santé, nous investissons dans la nôtre », a souligné Sack. Notant que le BEFF qui s'est tenu à Monaco avant l'UNOC3 a vu l'engagement de 8,7 milliards d'euros à déployer au cours des cinq prochaines années, dont 1 milliard d'euros a déjà été déployé ou est prêt à être investi en 2025, Sack a souligné que les outils

et les preuves sont disponibles, notant que ce qui reste, c'est la volonté d'agir étayée par une politique claire.

Ulrike Decoene, Responsable de la communication, de la marque et du développement durable du groupe AXA, a souligné que « sans un océan assurable, nous ne pouvons pas avoir un océan investissable » et a mis en évidence les contributions potentielles du secteur de l'assurance, notamment la génération de données, les produits d'assurance paramétriques, la participation à des échanges de dettes contre nature et l'incitation à des pratiques durables dans le domaine de l'océan.

Mafalda Duarte, Directrice exécutive du Fonds vert pour le climat (FVC), a mis l'accent sur les méga-services fournis par l'océan, notamment en tant que régulateur du climat, et a souligné la nécessité de relever le niveau d'ambition pour financer tous les ODD, en particulier l'ODD 14. Duarte a souligné les défis, y compris la fragmentation de l'environnement d'investissement, l'aversion au risque, les longs délais, et les juridictions fragmentées ; Elle a mis en évidence les initiatives du FVC ; et a souligné l'importance de la [Conférence internationale sur le financement du développement](#).

Pradeep Kurukulasuriya, Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations unies, a souligné la nécessité de modèles audacieux pour débloquer des capitaux privés. Kurukulasuriya a mis en avant le [mécanisme de financement One Ocean](#), qui vise à débloquer des milliards de nouveaux financements pour les industries tributaires des océans et les secteurs de l'économie bleue, soulignant la nécessité d'une plateforme mondiale pour mobiliser des capitaux innovants et nouveaux pour les actions prioritaires en faveur des océans, en ciblant les ressources de l'aide non officielle au développement (APD).

Dona Bertarelli, Coprésidente de la Fondation Bertarelli, a déploré que « la vie qui a mis des millions d'années à évoluer disparaisse en un clin d'œil », soulignant que la protection des océans « n'est pas une œuvre de charité ou une option, mais l'investissement le plus intelligent et le plus rentable que nous puissions faire pour le climat, l'alimentation, la sécurité, la santé, notre avenir et celui de nos enfants ». Bertarelli a souligné que l'inaction constituait un risque réel et qu'aucune organisation, aucun secteur ni aucun pays ne pouvait relever seul les défis qui se posent.

Mathias Cormann, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a attiré l'attention sur la [recommandation de l'OCDE de 2025 relative à l'élimination du soutien public à la pêche INN](#), ainsi que [sur les orientations de 2025 pour la promotion d'économies océaniques durables](#), qui contribuent à la mise en place d'un environnement politique sain pour une économie océanique durable.

Jorge Moreira da Silva, Directeur exécutif du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, a insisté pour que l'on s'intéresse non seulement au financement et à la politique, mais aussi aux questions de mise en œuvre et aux lacunes en matière de capacités, en citant comme exemples : les infrastructures insuffisantes qui enferment des pratiques non durables pendant des décennies, ainsi que les nouvelles infrastructures nécessaires pour soutenir la santé des océans ; la nécessité d'une planification à long terme tenant compte des besoins de financement nationaux ; et la création d'environnements propices pour attirer les financements.

Pieterneel Boogaard, Directrice générale du Bureau de l'exécution technique du Fonds international de développement agricole (FIDA), a attiré l'attention sur 130 projets financés par le FIDA liés à l'économie bleue, y compris la fourniture d'une assurance contre les risques agricoles et climatiques pour les petits

exploitants et les pêcheurs artisanaux, sur la base d'un mécanisme de partage mutuel des risques en partenariat avec des compagnies d'assurance privées.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux se sont concentrés, entre autres, sur les points suivants :

- la nécessité d'augmenter les flux de financement pour la mise en œuvre de l'ODD 14 pour les pays en développement, en renforçant les capacités des pays du Sud à soumettre des projets bancables et en reconnaissant, en particulier, les circonstances, les besoins et les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;
- le paysage financier fragmenté et les disparités dans l'accès au financement, au soutien, à la technologie et aux données, appelant à la rationalisation et à la consolidation de l'architecture financière internationale et demandant instamment le respect des engagements pris par le passé ;
- la nécessité d'un mécanisme mondial de financement des océans ou d'un fonds pour l'économie bleue, certains évoquant le mécanisme unique de financement des océans ;
- la nécessité de donner la priorité aux projets liés aux océans en simplifiant les processus d'approbation, en définissant soigneusement les critères d'éligibilité et en mettant en place des modalités d'accès direct qui éliminent les obstacles administratifs et procéduraux ;
- saisir la valeur réelle des services écosystémiques offerts par l'océan et la nécessité d'amener tous les acteurs sur le pont ; et
- des mécanismes financiers innovants, notamment des échanges de dettes contre nature, des obligations bleues, des paiements pour les services écosystémiques, l'utilisation de fonds publics pour dérisquer les investissements privés, et des moyens d'accroître le financement concessionnel.

Les organisations internationales et non gouvernementales ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- les nombreux services écosystémiques offerts par l'océan, notamment la protection des côtes, la régulation du climat, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la stabilisation des écosystèmes, ne sont pas évalués à leur juste valeur dans notre système économique ;
- L'APD n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de développement et de biodiversité, et il est nécessaire d'exploiter les ressources privées ;
- la nécessité de réorienter les incitations néfastes pour l'environnement vers des flux financiers qui soutiennent la résilience des écosystèmes marins et des communautés et moyens de subsistance qui en dépendent ;
- la perte de biodiversité marine doit être prise en compte dans les pertes et dommages ; et
- des initiatives et des programmes financiers soutenant la réalisation de l'ODD 14 ont été lancés, notamment le « [30x30 Ocean Accelerator](#) » de la Wildlife Conservation Society, et le [Blue Carbon Accelerator Fund](#) pour soutenir des projets de restauration et de conservation dans les pays en développement.

**Table ronde 4 sur le thème « Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres »** : Organisée le mardi après-midi, cette table ronde était coprésidée par Messouda Mint Baham Ould Mohamed Laghdaf, Ministre de l'environnement et du développement durable de Mauritanie, et Carsten Schneider, Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la protection du climat et de la sécurité nucléaire d'Allemagne. Modérées par Charles Goddard, Directeur éditorial du groupe

The Economist, les discussions se sont déroulées sur la base d'un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/7](#)).

Dans son allocution d'ouverture, Schneider a souligné que, malgré les efforts déployés, la crise de la pollution se poursuivait. Il a insisté sur la nécessité de parvenir à un accord sur un traité ambitieux et contraignant sur les matières plastiques, couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits en plastique et prévoyant un mécanisme d'examen et des mesures de soutien, en particulier pour les pays du sud de la planète. Schneider a également mis l'accent sur les programmes d'action pour la récupération et l'élimination des munitions héritées du passé.

Mint Baham a attiré l'attention sur les efforts nationaux déployés en Mauritanie, notamment l'interdiction de la production et de la vente de sacs en plastique non biodégradables, accompagnée de mesures de sensibilisation et de contrôle, et a souligné les négociations à venir sur un traité sur les plastiques et la création d'un groupe scientifique et politique mondial pour contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à la prévention de la pollution.

Goddard a souligné les liens entre l'ODD 14 et l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), en insistant sur l'importance de prendre en compte l'ensemble du cycle hydrologique dans la lutte contre les polluants dans l'océan, et a souligné la nécessité d'un traité ambitieux sur les matières plastiques.

Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE, a souligné que « l'économie linéaire ne fonctionne pas », préconisant une évolution vers une économie circulaire et soulignant les progrès accomplis dans la lutte contre la pollution marine, notamment par le biais de la [Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires](#) (MARPOL) de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la [Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination](#), et des 17 conventions sur les mers régionales. Tout en notant qu'il existe des divergences dans les négociations en cours pour un traité sur les plastiques, Andersen a souligné que des progrès ont été accomplis, « les pays travaillant dur pour atteindre la ligne d'arrivée ».

Jessika Roswall, Commissaire à l'environnement, à la résilience de l'eau et à une économie circulaire compétitive, Commission européenne, a mis en avant, entre autres, le Pacte européen pour l'océan et la [Coalition de haute ambition pour un océan plus silencieux](#). Roswall a insisté sur la nécessité de lutter contre la pollution à la source, de s'attaquer à la pollution plastique en stimulant la circularité, en faisant progresser les nouveaux matériaux biosourcés et en promouvant l'innovation et les nouvelles technologies, et de travailler ensemble à la création de coalitions et à la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau.

Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a présenté en détail le développement de technologies et de techniques nucléaires, ainsi que les applications permettant de suivre les effets de l'acidification des océans sur les organismes calcifiants et la croissance du phytoplancton, grâce à des traceurs radioactifs tels que le calcium-45, et l'[initiative NUTEC sur les plastiques](#), qui utilise des techniques isotopiques pour surveiller la pollution par les matières plastiques.

Janis Searles Jones, PDG d'Ocean Conservancy, a souligné les priorités que sont l'élimination ou le remplacement des plastiques à usage unique et l'enlèvement des engins de pêche perdus et abandonnés. Elle a fait remarquer que les plastiques à usage unique sont « inutiles, nocifs et omniprésents », alors que les emballages en plastique représentent près de 40 % de la production annuelle de plastique dans le monde et que les

engins de pêche constituent la « forme la plus mortelle de débris marins ».

Wendy Watson-Wright, Présidente du groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, a souligné, entre autres, la nécessité de poursuivre les projets d'éducation et de sensibilisation, en citant en exemple la plateforme en ligne [World Ocean Explorer](#), et de faire de la protection des océans la norme et non l'exception, en renversant la charge de la preuve de sorte qu'il « incombe aux industries extractives et autres de démontrer l'innocuité des projets et des actions avant qu'ils ne débutent ».

Alexander Turra, Organisateur d'Océans 20, a estimé que les capacités des États à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pollution marine s'étaient détériorées depuis UNOC2, et a insisté sur l'amélioration des capacités et des moyens de mise en œuvre afin de permettre aux États d'évaluer les impacts environnementaux des activités économiques et de développement, et de prendre des mesures préventives.

Romain Troublé, Directeur général de la Fondation Tara Ocean, a souligné que la protection des océans « doit être la norme et non l'exception » et a appelé à une réduction drastique de la production de plastique dans le monde, notant que les scientifiques ont appelé à une réduction minimale de 75 % à cette fin.

Au cours des discussions, les délégués ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- la nécessité d'une approche collective et d'une coopération transfrontalière, en soulignant que la pollution ne connaît pas de frontières ;
- les efforts nationaux et régionaux en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, en soulignant les menaces directes qui pèsent sur l'environnement, la sécurité et la sûreté alimentaires et les moyens de subsistance ;
- l'importance de parvenir à un consensus sur un traité contraignant sur les plastiques portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, en soulignant qu'il constituera « une victoire pour le multilatéralisme, l'environnement et la santé humaine », et en demandant instamment l'inclusion de dispositions portant sur la Responsabilité élargie des producteurs, les fuites dans l'environnement et les infrastructures de recyclage et de gestion des déchets ;
- la nécessité d'aborder le lien entre l'eau et le climat, certains soulignant le [dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique](#) ;
- l'urgence de reconnaître les conflits armés comme une source de pollution marine systémique et de renforcer les outils juridiques permettant de tenir les États responsables de la pollution qui en résulte ; et
- la nécessité d'une plus grande coopération internationale, d'un transfert de technologie, d'un renforcement des capacités, de systèmes de surveillance communs et d'un financement prévisible pour aider les pays en développement, en particulier les PEID, à mettre en œuvre une économie circulaire et à lutter contre la pollution marine.

Les organisations internationales et non gouvernementales ont souligné, entre autres, les points suivants :

- des efforts régionaux permettant une coopération entre les secteurs, les institutions et les frontières ; et
- que le futur traité sur les plastiques doit contenir des dispositions relatives aux mesures en amont, y compris des critères de durabilité pour la production et l'utilisation des plastiques, et aux substances chimiques préoccupantes.

**Table ronde 5 sur le thème « Favoriser la gestion durable des pêches et soutenir notamment la pêche artisanale » :**

Ce panel, qui s'est tenu le mercredi matin, était coprésidé par

Bùi Thanh Sơn, vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, Viet Nam, et Marija Vučković, Ministre de la Protection de l'environnement et de la Transition verte, Croatie, et modéré par Alfredo Giron, Responsable du programme d'action sur les océans, Forum économique mondial. Les discussions ont porté sur la gestion durable des pêches, y compris le soutien aux petits pêcheurs, sur la base d'un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/8](#)).

Dans son discours d'ouverture, Son a souligné l'importance de la gestion durable des pêches pour la réalisation de nombreux ODD et a appelé à des solutions flexibles et adaptatives, y compris la planification et la conservation des écosystèmes marins, ainsi qu'à une gouvernance inclusive, à l'autonomisation des communautés et à des investissements soutenus, soulignant l'importance de la coopération internationale.

Vučković a souligné que la durabilité des pêches « n'est pas un objectif statique mais un engagement évolutif », notant que les plans de gestion doivent être ancrés dans la science et guidés par l'approche de précaution. Vučković a appelé à des systèmes de suivi, de contrôle et d'application efficaces, notamment pour lutter contre la pêche INN ; et a souligné la nécessité de veiller à ce que tous les acteurs opèrent dans le cadre des mêmes engagements et responsabilités, en créant des conditions de concurrence équitables et en favorisant la durabilité à long terme des pêcheries à travers le monde.

Giron a souligné que la surpêche, la pêche INN et le manque de données constituaient des défis importants, et il a insisté sur le fait que seules dix ratifications étaient nécessaires pour que l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche entre en vigueur.

Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a mis en exergue les instruments clés qui façonnent le cadre de gouvernance mondiale pour la conservation et le développement durable des systèmes alimentaires aquatiques, notamment l'[Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons](#), l'[Accord sur les mesures du ressort de l'État du port](#) et les [Directives volontaires de 2014 visant à garantir la durabilité des pêches à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté](#). Attirant l'attention sur l'[examen de l'état des ressources halieutiques mondiales](#) 2025 lancé par la FAO au cours de l'UNOC3, qui contient des rapports sur la durabilité biologique de 2 570 stocks de poissons individuels, Qu a insisté pour que l'on se concentre davantage sur les ressources aquatiques, en garantissant leur viabilité, leur accessibilité et leur caractère abordable sans compromettre la biodiversité et la santé de l'écosystème.

Pio Manoa, Directeur général adjoint de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, a évoqué le [sommet d'Honiara](#), qui s'est tenu aux îles Salomon en février 2025. Manoa a souligné le rôle des organismes régionaux de pêche dans le soutien à la mise en œuvre de l'ODD 14.4 (Pêche durable) ; et a appelé à un soutien international et à des engagements plus forts pour soutenir les initiatives de gouvernance dans le Pacifique.

Costas Kadis, Commissaire européen chargé de la pêche et des océans, a souligné, entre autres, la [politique commune de la pêche de l'UE](#), y compris les approches telles que les rendements maximaux durables pour les stocks de poissons et l'application du principe de précaution pour prévenir la surpêche. Kadis a indiqué que la prochaine évaluation de la politique mettra l'accent sur les besoins des petits pêcheurs et sur la répartition équitable des possibilités pour toutes les pêcheries, grandes et petites, en soulignant également le Pacte européen pour les océans.

« Soutenir les petits pêcheurs ne devrait pas être une réflexion après coup, mais l'objectif principal de nos conversations pour encourager la gestion durable des pêches », a souligné Editrudith

Lukanga, Secrétaire générale fondatrice du Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson, et Directrice exécutive de l'Organisation pour la gestion de l'environnement et le développement économique (Environmental Management and Economic Development Organization). Lukanga a notamment insisté sur la nécessité de mettre en œuvre les lignes directrices existantes avec des ressources et des plans d'action mesurables ; de fonder les actions sur la justice sociale, l'équité et les approches fondées sur les droits, y compris la protection des droits de propriété ; et de veiller à ce que les plans d'économie bleue soient abordés dans une optique de « justice bleue » qui garantisse que les communautés ne soient pas déplacées, protège les travailleurs et soutienne l'autonomie et le leadership des pêcheurs à petite échelle et de leurs organisations.

Soulignant la nécessité de réimaginer la relation avec les systèmes aquatiques océaniques et les aliments bleus, Ussif Rashid Sumaila, du département d'économie des océans et des pêches de l'université de Colombie-Britannique, a insisté sur la nécessité de considérer les systèmes aquatiques en termes de nutrition et d'approvisionnement alimentaire plutôt que de maximisation des profits, de pratiquer une approche fondée sur la justice, de faire entendre la voix des femmes, des jeunes et des petits pêcheurs, et de combiner la science conventionnelle avec la science et les savoirs autochtones, traditionnels et côtiers. Sumaila a également insisté sur le fait que l'exploitation minière en eaux profondes ne devrait pas être autorisée, soulignant que « nous devons abandonner l'idée que les gens ont le droit de tout prendre, partout, en même temps ».

Darius Campbell, Coprésident du réseau des secrétariats des organismes régionaux de pêche, Royaume-Uni, a attiré l'attention sur les progrès réalisés dans des domaines tels que le suivi, le contrôle et la surveillance, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les outils de gestion par zone.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux, y compris des chefs d'État, ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- la pêche, en particulier dans les PEID, n'est pas seulement un secteur économique, mais le fondement de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance, de la culture et de l'identité ;
- la nécessité de mobiliser la coopération mondiale et régionale et le financement international, et d'assurer le transfert de technologies et le partage de données, en particulier pour les PEID, afin de lutter contre la pêche INN, de soutenir le renforcement institutionnel, d'améliorer la surveillance et le respect des règles, et d'offrir un renforcement des capacités pour la pêche côtière et la pêche à petite échelle ;
- les petits pêcheurs, les communautés de pêcheurs autochtones, les femmes et les jeunes doivent être inclus et responsabilisés en tant que gardiens dans les efforts politiques et les processus de prise de décision afin de favoriser une gestion durable de la pêche ;
- les efforts nationaux en faveur d'une gestion durable et responsable de la pêche et de la garantie des moyens de subsistance et des besoins alimentaires des communautés locales ;
- des plans d'action régionaux pour la pêche à petite échelle dans différentes parties du monde, y compris des stratégies visant à renforcer la cogestion et la pêche communautaire ;
- l'importance de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, en appelant à sa ratification ; et
- la recommandation de l'OCDE sur l'élimination du soutien gouvernemental à la pêche INN.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- l'importance d'une prise de décision fondée sur la science et d'une gestion adaptative des pêcheries, notamment grâce à la coopération au sein des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et entre elles ;
- Les stocks halieutiques mondiaux évoluent rapidement et les évaluations des stocks halieutiques sont de plus en plus incertaines, des travaux supplémentaires étant nécessaires pour mieux comprendre ces changements ;
- les directives volontaires de la FAO de 2014 pour une pêche durable à petite échelle ; et
- l'accès préférentiel et la cogestion des zones côtières par les petits pêcheurs et les communautés locales, dans le respect de leur dignité, de leur autodétermination et de l'équité.

**Table ronde 6 sur le thème « Promouvoir des économies océaniques durables, un transport maritime durable et la résilience des populations côtières, en ne laissant personne de côté » :** Ce panel a eu lieu le mercredi après-midi et était coprésidé par Surangel S. Whipps Jr, Président de Palau, et Annette Gibbons, Vice-ministre des Pêches et des Océans, Canada, et modéré par Minna Epps, Directrice de l'Équipe Océan, UICN. Les discussions ont porté sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/9](#)).

Dans ses remarques introductives, Whipps a mis l'accent sur l'aquaculture durable, l'écotourisme et les corridors maritimes verts, soulignant la nécessité de saisir l'occasion et de la traduire en « espoir et prospérité pour chaque village de pêcheurs, chaque île et chaque communauté côtière ». Whipps a souligné que si la transformation est déjà en cours, « la véritable transformation nécessite l'équité océanique pour libérer tout le potentiel d'une économie océanique durable », insistant sur le fait que « les gardiens de l'océan ne peuvent pas être laissés pour compte ».

Gibbons a souligné que, pendant trop longtemps, « les gains économiques à court terme ont été privilégiés par rapport à la santé marine », ce qui menace l'intégrité de l'environnement marin et compromet les opportunités économiques, conduisant à une trajectoire insoutenable. Gibbons a mis en avant le [projet Great Bear Sea Finance for Permanence](#), la High Ambition Coalition for a Quiet Ocean et la [100% Alliance for Sustainable Ocean Management](#), et a insisté sur la nécessité d'harmoniser la gestion de l'environnement avec le développement économique, de soutenir les PACL et de s'appuyer sur les pratiques et les investissements existants.

Epps a souligné la nécessité d'une gouvernance et d'un investissement éco-ancrés, et a préconisé la co-conception d'un mécanisme pour dépasser les modèles fragmentés et améliorer la coordination. Epps a insisté sur le fait que « le capital seul n'est pas transformateur », notant la nécessité d'orienter les flux financiers vers ceux qui en ont le plus besoin, notamment les communautés locales, les femmes et les jeunes, et soulignant la nécessité de s'attaquer aux inégalités structurelles et aux vulnérabilités pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Li Junhua, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a déclaré que « le progrès économique n'est durable que s'il est socialement inclusif et écologiquement viable », notant qu'une économie durable basée sur les océans contribuera non seulement à la réalisation de l'ODD 14, mais aussi à l'éradication de la pauvreté, à la Faim zéro, au travail décent, ainsi qu'à l'industrie et à l'innovation. Soulignant la nécessité d'une ambition accrue, Li a insisté sur l'investissement dans la pêche, l'aquaculture, l'écotourisme, le transport maritime durable et les énergies renouvelables basées sur les océans, en insistant sur la

nécessité d'outils financiers et technologiques innovants et sur l'implication des jeunes.

Arsenio Dominguez, Secrétaire général de l'OMI, a attiré l'attention sur les actions de l'OMI pour la protection de l'environnement marin, y compris la [stratégie 2023 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires](#), l'interdiction de l'élimination illégale des plastiques et des engins de pêche dans l'océan, le travail vers une stratégie de l'OMI sur les plastiques, les [lignes directrices 2023 sur les bioencrassements](#), et les [lignes directrices révisées pour la réduction du bruit sous-marin rayonné par la navigation](#).

« Nous ne pouvons laisser personne derrière nous, mais nous devons parfois amener les gens avec nous, en leur donnant les outils et les ressources nécessaires pour agir », a déclaré LaToya Cantrell, Maire de la Nouvelle-Orléans (États-Unis). Soulignant l'importance de soutenir les habitants sur le terrain, Cantrell a insisté sur la nécessité d'investir dans les économies côtières, de financer le leadership local et d'améliorer les compétences des personnes par la formation et la création d'emplois verts.

Notant que les systèmes juridiques et les cadres commerciaux doivent s'adapter à la réalité des limites de l'océan et de la planète, Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de l'ONU pour le commerce et le développement, a souligné que la manière dont les progrès sont mesurés doit changer, au-delà du PIB, comme le prévoit le [Pacte pour l'avenir](#). Grynspan a mis l'accent sur les priorités d'action suivantes : l'amélioration des données et de la gouvernance, y compris le suivi des émissions dans tous les secteurs océaniques ; la promotion d'un transport maritime résistant au climat ; la facilitation du commerce durable ; et la proposition de création d'un groupe de travail des Nations unies sur les algues marines.

Andrew Forrest, Cofondateur de la fondation Minderoo, a souligné que le chalutage de fond et d'autres pratiques destructrices ne devraient pas être autorisés dans les parcs marins, exhortant les délégués à laisser 30 % de leur ZEE intacte tout en mettant en œuvre une pêche responsable dans les 70 % restants.

Russell Reichelt, Sherpa auprès du groupe de haut niveau pour une économie durable des océans (Australie), a détaillé les efforts en cours en vue d'un plan pour un océan durable, soulignant notamment qu'un océan durable exige des efforts pour « prospérer équitablement, produire durablement, protéger et restaurer efficacement », et préconisant une approche systémique globale pour gérer durablement toutes les zones de l'océan.

Faisant le lien entre les interventions des panélistes, Francine Pickup, Administratrice adjointe du Programme des Nations unies pour le développement, a souligné que la notion d'économie durable basée sur les océans concerne la construction et le maintien des communautés et des moyens de subsistance océaniques, l'exploitation de la santé des écosystèmes océaniques et l'alignement de l'utilisation des océans sur une gestion responsable des océans, en tant que devoir envers les générations futures.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués ont notamment souligné les points suivants :

- la nécessité de l'équité, de l'autonomisation des communautés, du travail décent et de l'inclusion sociale pour favoriser des économies durables basées sur l'océan, y compris pour les femmes, les jeunes et les communautés autochtones et locales en vue d'une transition juste, certains soulignant la [convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail dans le secteur de la pêche](#) ;
- les progrès vers la décarbonation et l'écologisation du transport maritime, en soulignant les développements technologiques et énergétiques ainsi que la stratégie 2023 de l'OMI sur la

réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires, certains demandant instamment que ces efforts ne pèsent pas davantage sur les pays en développement et leurs économies ;

- la nécessité pour le financement d'être régénérateur plutôt que d'aggraver les inégalités, de tenir compte des circonstances particulières et des vulnérabilités uniques des PEID, de réformer l'accès au financement, d'investir dans le renforcement des capacités, de garantir l'accès à la technologie et d'adopter une approche centrée sur les personnes et fondée sur la création de valeur, l'inclusivité et la durabilité ;
- la nécessité d'une solidarité mondiale et d'un soutien aux pays du Sud pour des investissements à long terme en faveur de la restauration des mangroves, des zones humides, des récifs coralliens, des systèmes d'alerte précoce, de l'adaptation au climat et de l'autonomisation de la protection sociale ;
- la nécessité d'aborder l'économie bleue non seulement comme une stratégie mais aussi comme une responsabilité, en exigeant une croissance économique équilibrée qui ne compromette pas la santé de l'océan ; et
- la coopération et des règles mondiales équitables pour une gouvernance inclusive des océans, l'établissement d'un lien entre la science et la finance, et l'alignement des objectifs climatiques sur les politiques commerciales.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont mises en avant :

- des efforts régionaux pour intensifier la conservation marine menée au niveau local et permettre une action coordonnée et un partage des connaissances pour renforcer la résilience côtière et promouvoir des activités économiques bleues qui garantissent que personne n'est laissé pour compte ; et
- l'appel à l'action « Business in Ocean » signé par 80 entreprises lors du BEFF qui s'est tenu à Monaco en amont de l'UNOC3.

#### **Table ronde 7 sur le thème « Tirer parti de l'interdépendance de l'océan, du climat et de la biodiversité » :**

Tenu le jeudi matin, ce panel était co-présidé par Jean-Luc Crucke, Ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition écologique, en charge du Développement durable, Belgique, et Arif Havas Oegroseno, Vice-Ministre des Affaires étrangères, Indonésie, et modéré par Susan Gardner, Directrice de la Division des écosystèmes, PNUC. Axées sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/10](#)), les discussions ont porté sur le rôle central de l'océan dans le système climatique et sur les défis qui s'y rattachent.

Dans son discours d'ouverture, Crucke a souligné les objectifs fixés par la communauté mondiale dans différents instruments juridiquement contraignants, notamment la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Accord BBNJ, et a insisté sur la nécessité d'une cohérence politique et de réponses ambitieuses. Crucke a attiré l'attention sur le Blue Nationally Determined Contributions (NDCs) Challenge, qui vise à intégrer des solutions basées sur les océans dans les CDN ; et a souligné la nécessité de développer des indicateurs pour les cibles des objectifs mondiaux en matière d'adaptation, en mettant en avant le Dialogue Océan et Changement Climatique 2025 sous les auspices de la CCNUCC.

Oegroseno a souligné qu'en raison des liens entre l'océan, le climat et la biodiversité, « s'attaquer à l'un d'entre eux signifie s'attaquer à tous ». Oegroseno a mis l'accent sur le sommet Ocean Impact, qui sera accueilli par l'Indonésie en juin 2026, et a insisté sur le développement de solutions technologiques et de modèles

financiers innovants, en attirant l'attention sur le lancement de l'[initiative « Coral Bond » \(obligation corallienne\)](#).

Gardner a souligné que les éléments du nexus offrent une excellente occasion de tirer de multiples avantages connexes qui sont souvent négligés, et elle a appelé à permettre aux communautés côtières de réaliser leur potentiel en tant que chefs de file, ce qui conduira à un véritable changement pour les personnes et la nature.

Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive de la CDB, a noté que si les liens entre l'océan, le climat et la biodiversité sont « clairs pour tous », ils sont en même temps « complexes, dynamiques et variables ». Schomaker a mis en exergue l'objectif spécifique du CMB sur le changement climatique et l'acidification des océans (Objectif 8) et les objectifs connexes sur les fonctions et services des écosystèmes (Objectif 11) et la mobilisation des ressources (Objectif 19). Soulignant la nécessité de permettre des liens plus étroits dans la planification et la mise en œuvre au niveau national, et pour des approches de l'ensemble du gouvernement et de l'ensemble de la société, Schomaker a en outre attiré l'attention sur les décisions de la CDB prises lors de la [16ème réunion de la Conférence des Parties \(COP16\)](#) sur la biodiversité marine et côtière, et sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, côtière et insulaire, ainsi que sur l'établissement d'un organe subsidiaire pour les PACL pour l'élaboration de politiques inclusives. Schomaker a rappelé que ce n'est qu'en augmentant le niveau d'ambition des objectifs nationaux que les objectifs mondiaux pourront être atteints.

Chung Keeyong, Ambassadeur de la République de Corée pour le changement climatique, a souligné que « la protection de la biodiversité n'est pas un accessoire de l'action climatique, mais son fondement » ; il a attiré l'attention sur la [conférence « Our Ocean »](#) qui s'est tenue à Busan, en République de Corée, et sur le [plan d'action « Korea Blue »](#) ; et il a mis en avant sa proposition d'accueillir, avec le Chili, la quatrième conférence des Nations unies sur les océans en 2028.

Ashleigh McGovern, première Vice-présidente du Centre pour les océans de Conservation International, a souligné que les solutions intégrées qu'exigent les crises interdépendantes du climat, des océans et de la biodiversité ne proviendront pas de promesses, d'engagements et de projets individuels, mais de ceux qui vivent dans les écosystèmes, et a mis en avant le développement d'une approche des paysages marins pour rassembler les communautés locales, les dirigeants autochtones, les gouvernements et le secteur privé. McGovern a appelé à centrer les droits de l'homme, l'équité et la dignité sur des initiatives communautaires qui garantissent l'accès des communautés aux opportunités, aux ressources et au pouvoir de décision.

S'appuyant sur les recommandations issues du congrès One Ocean Science qui s'est tenu avant l'UNOC3, Jean-Pierre Gattuso, Professeur de recherche au laboratoire d'océanographie de Villefranche, a appelé à des actions de gouvernance fondées sur des solutions basées sur la nature, la gestion intégrée des écosystèmes et la recherche transdisciplinaire. Gattuso a également insisté sur la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques en renforçant les synergies entre les processus relatifs aux océans, au climat et à la biodiversité, en mettant en œuvre des approches de précaution, en améliorant le suivi et le partage des connaissances et en donnant aux communautés autochtones et locales les moyens de prendre des décisions fondées sur l'équité et sur des approches axées sur les droits.

Kamal Kishore, Représentant spécial du secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et chef du bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe,

a appelé à une réflexion commune délibérée pour intégrer les approches de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et actions relatives au climat, à la biodiversité et aux océans, afin de renforcer la résilience des communautés côtières et d'éviter de prendre des mesures dans un domaine qui exacerbent les vulnérabilités aux aléas et créent de nouveaux problèmes.

Elizabeth McLeod, Directrice de Global Oceans, The Nature Conservancy, a préconisé des solutions qui régénèrent les écosystèmes et les habitats, a souligné que les communautés sont en première ligne de l'action sur le climat et les océans et doivent être dotées des ressources nécessaires pour agir, et a insisté sur la nécessité d'aborder la crise de la dette à laquelle sont confrontés les pays en développement dans les conversations sur le financement.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- Ils mettent en garde contre le travail en vase clos et soulignent la nécessité d'une cohérence politique et institutionnelle, en insistant notamment sur le dialogue sur les océans et le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC ;
- les avantages connexes d'une refonte globale des navires, en abordant conjointement le bruit sous-marin des navires, l'efficacité énergétique et le bio-encrassement, ainsi qu'une proposition visant à ce que l'OMI élabore des exigences contraignantes en matière de bio-encrassement ;
- le potentiel de la diplomatie des océans pour jeter des ponts vers une approche holistique de la résolution de la triple crise planétaire ;
- les efforts nationaux visant à intégrer les mesures et solutions de conservation des océans et des zones côtières dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les CDN, ainsi que les possibilités découlant du chevauchement de leurs cycles de soumission, certains soulignant le lancement d'un « Blue NDC Challenge » pour encourager ces efforts ;
- les actions visant à prendre en compte les éléments du nexus ne se concentrent pas simplement sur la conservation, mais constituent des investissements stratégiques dans la résilience climatique et la sécurité alimentaire ;
- la nécessité de remédier à la fragmentation des flux financiers, notamment en recourant à des mécanismes innovants et en simplifiant les modalités de financement pour les pays en développement, en particulier les PEID, afin de garantir l'accessibilité des financements ; et
- la nécessité de respecter les systèmes de connaissances autochtones, traditionnelles et locales, en les associant à la science moderne.

Des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales ont souligné, entre autres :

- la nécessité d'élaborer des modèles mondiaux de collaboration internationale pour comprendre les changements océaniques et faciliter le partage des données sur l'océan et sa biodiversité ;
- l'importance de renforcer les capacités liées à l'océanographie en vue d'une prise de décision inclusive et éclairée ;
- le rôle des jeunes en tant qu'innovateurs ;
- la nécessité de protéger et de restaurer les écosystèmes à carbone bleu en tant que solutions naturelles pour l'adaptation au climat et la gestion des côtes ; et
- la nécessité d'assurer une participation significative des peuples autochtones à la prise de décision, y compris à l'élaboration et à la mise en œuvre des CDN et des SPANB, tout en garantissant les droits fonciers et les droits aux

ressources, à la culture et aux connaissances des peuples autochtones.

**Table ronde 8 sur le thème : « Promouvoir et appuyer toutes les formes de coopération, en particulier aux niveaux régional et sous-régional » :** Tenu le jeudi après-midi, ce panel était coprésidé par Leila Benali, Ministre de la transition énergétique et du développement durable, Maroc, et Claudio Barbaro, Sous-secrétaire d'État au ministère de l'environnement et de la sécurité énergétique, Italie, et modéré par Cynthia Barzuna, Directrice adjointe mondiale, programme océanique, Institut des ressources mondiales. Les discussions se sont appuyées sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/11](#)).

Benali a souligné que, bien que « les cadres mondiaux et les actions régionales tracent la voie à suivre, les progrès restent dangereusement lents ». Elle a souligné que la coopération régionale est le fondement de la gouvernance des océans, permettant une action basée sur le système, soulignant que « notre océan partagé exige des solutions partagées ». Mettant en avant l'Initiative Royale Atlantique et la [Déclaration de Tanger](#) émanant de la Conférence politique de l'Union africaine sur la promotion des liens entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique, Benali a appelé à « démocratiser la connaissance, en brisant les barrières entre les données, la science et l'action » et à favoriser des solutions et des partenariats évolutifs qui transforment la vulnérabilité en force, stimulée par la science et la solidarité.

Barbaro a souligné le rôle clé des conventions sur les mers régionales dans la facilitation de la mise en œuvre des objectifs mondiaux au niveau national. À cet égard, Barbaro a mis en avant la [Convention de Barcelone](#), en particulier son [centre d'information et de communication](#), et le [communiqué de la réunion des ministres du climat, de l'énergie et de l'environnement du G7](#).

Barzuna a souligné que la coopération régionale et sous-régionale est indispensable pour instaurer la confiance et mettre en œuvre des solutions scientifiques intégrées. Elle a souligné que le renforcement des actions nationales et l'intensification de la coopération régionale et multilatérale fondée sur la science, la gouvernance inclusive et le financement catalytique sont d'une importance capitale pour atteindre les objectifs mondiaux liés aux océans.

Wesley W. Simina, Président des États fédérés de Micronésie, a mis l'accent sur les cinq commissions thonnières qui servent de plateformes pour la coopération régionale et la gestion des pêcheries de thon, qui, au-delà des intérêts économiques, sont des symboles du patrimoine collectif et de la coopération multilatérale. Simina a souligné qu'une telle approche globale permet aux PEID et aux pays développés de se réunir et de négocier des mesures de conservation, d'harmoniser les protocoles de surveillance et de partager des données vitales. Il a également souligné la nécessité d'un suivi, d'un contrôle et d'une surveillance efficaces, ainsi que le fait que le changement climatique remodèle la répartition des thonidés, rendant insuffisants les quotas et les frontières fixes et statiques.

« Pour les PEID, la coopération régionale n'est pas seulement une question de logistique. C'est une tradition et une ligne de vie » et « un impératif pour la survie et le progrès durable », a souligné Rabab Fatima, Haute représentante pour les PMA, les pays en développement sans littoral (PDSL) et les PEID. Soulignant le rôle de la coopération régionale et sous-régionale dans la coordination des politiques, le partage et la cogestion des ressources, et le renforcement d'un plaidoyer efficace au niveau international, Fatima a insisté sur l'augmentation du financement et du soutien technique à ces mécanismes, en donnant la priorité au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel et au

partage des connaissances, et sur l'intégration des priorités et des stratégies régionales dans les cadres mondiaux et les mécanismes de financement.

« La coopération régionale et sous-régionale sert de pont entre l'ambition de haut niveau et l'action dans le monde réel », a souligné Enrique Ochoa Martínez, Sous-secrétaire aux affaires multilatérales et aux droits de l'homme du Mexique, permettant aux pays qui partagent des écosystèmes, des côtes et des liens culturels de coordonner leurs efforts pour assurer la durabilité à long terme des océans. Martínez a appelé à améliorer les efforts de coopération existants en alignant les accords multilatéraux et les cadres régionaux afin de réduire les doublons, et en accélérant la transition numérique afin d'exploiter pleinement le potentiel de la technologie.

Soulignant que « notre régionalisme du Pacifique a de profondes racines historiques antérieures aux institutions modernes », Filimon Manoni, Commissaire à l'océan Pacifique, Forum des îles du Pacifique, a insisté sur le fait que l'architecture actuelle de la gouvernance régionale de l'océan est constituée de programmes, de conventions et d'autres entités traitant des mers régionales, de la pêche, de l'environnement marin, ainsi que de la science et des données de l'océan. Manoni a insisté sur le rôle de la représentation et du plaidoyer à haut niveau, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'océan Pacifique, pour rassembler des partenariats et des réseaux multipartites afin d'amplifier les voix et de résoudre les problèmes auxquels est confrontée la région du Pacifique, favorisant ainsi la cohésion et la mise en œuvre des politiques.

Tatjana Hema, de la Convention de Barcelone, a souligné le rôle des Conventions et des Plans d'action pour les mers régionales dans la coordination de l'action et de la collaboration sur les questions techniques, en répondant aux besoins communs et aux défis transversaux par le biais de solutions intégrées et d'approches holistiques, et a noté que la 24<sup>ème</sup> réunion des Conventions et des Plans d'action pour les mers régionales s'est tenue à Nice, en France, au cours de l'UNOC3. Hema a souligné que les conventions et plans d'action pour les mers régionales permettent la coopération et la collaboration au sein des régions et entre elles, en aidant les membres à mettre en œuvre les AME et les stratégies mondiales, ainsi qu'en permettant le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés entre les régions.

Funmi Balogun, Coordinatrice résidente au Timor-Oriental, a appelé au renforcement des organes de coopération régionale pour permettre la collaboration dans et entre les régions et la coopération Sud-Sud sous diverses formes, en mettant en exergue [l'initiative du Triangle de Corail](#) ; elle a appelé à de nouvelles initiatives de coopération pour relier les maires et les politiciens locaux des villes côtières à travers les régions ; et elle a souligné l'importance de permettre aux femmes et aux jeunes de se réunir pour partager leurs expériences, leurs connaissances locales, leurs pratiques et leurs politiques.

Au cours des discussions, les délégués représentant des États individuels et des groupes régionaux ont souligné, entre autres, ce qui suit :

- les efforts et les réussites des conventions, organes et initiatives régionaux et sous-régionaux, y compris les organes des mers régionales et les ORGP du monde entier, et la nécessité d'assurer leur stabilité financière à long terme ;
- l'importance du partage des données, du renforcement et de l'harmonisation des cadres politiques, du renforcement des capacités et du transfert de technologies pour combler les lacunes et renforcer les capacités techniques, en particulier pour les pays en développement et les PEID ;
- la nécessité de favoriser la solidarité, notamment en encourageant l'investissement responsable et en facilitant

l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique ;

- la nécessité d'évaluer la qualité des mesures de conservation, y compris les outils de gestion de l'espace, en plus de leur quantité ;
- l'importance de mécanismes maritimes régionaux et d'ORGP solides pour une coopération multilatérale durable et la mise en œuvre d'accords et d'objectifs mondiaux, permettant des approches et des solutions adaptées à la région ;
- la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération régionale et sous-régionale là où il existe des lacunes, y compris en matière de lutte contre la pollution ; et
- la participation des PACL, des femmes et des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des initiatives régionales.

Des représentants d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales se sont concentrés sur :

- développer davantage les partenariats existants et en créer de nouveaux afin de préserver la biodiversité marine et d'atténuer le changement climatique, en permettant la co-création et la co-conception des politiques nationales ;
- le partage des données et des connaissances afin d'améliorer la qualité des évaluations et de renforcer la résilience des communautés ;
- la coopération régionale comme moyen de mettre en commun les ressources pour atteindre l'ODD 14, et d'attirer les financements bleus, en catalysant l'innovation du secteur privé ; et
- Concevoir la coopération selon une logique d'essaimage plutôt que de centralisation, en renforçant les solutions locales plutôt que centrales, et en veillant à ce que l'appropriation régionale de la gouvernance de l'Océan ne soit pas marginalisée.

**Table ronde 9 sur le thème « Faire appel aux produits de la mer durables pour éliminer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire »** : Tenu le vendredi matin, ce panel était co-présidé par Philip Isdor Mpango, Vice-président de la Tanzanie, et Kim Sungbum, Ministre adjoint pour la politique marine, Ministère des océans et de la pêche, République de Corée, et modéré par Jim Leape, Université de Stanford, États-Unis. Les délégués ont utilisé un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/12](#)) comme point de référence pour leurs discussions.

Dans ses remarques introductives, le Vice-président Mpango a souligné que l'alimentation durable provenant de l'océan est une source de nutrition, de moyens de subsistance et d'opportunités économiques, en particulier pour les pays en développement et les communautés côtières. Mpango a appelé à une coopération internationale forte et à de vastes partenariats qui renforcent l'interface entre la science et la politique, favorisent un accès équitable et inclusif aux ressources océaniques et stimulent les flux financiers et le partage des technologies afin de « combler le fossé entre le potentiel et la pratique ».

Kim a noté que l'offre d'aliments aquatiques doit augmenter de plus de 22 % pour répondre à la demande prévue dans les années à venir, soulignant que les inefficacités et les vulnérabilités structurelles nécessitent une refonte de la gestion des ressources et des chaînes de valeur autour du principe de durabilité. Appelant à une coopération internationale et régionale significative, Kim a préconisé une gestion durable des pêches, la transparence de la chaîne de valeur, le développement de l'aquaculture, la réduction des pertes après récolte et du gaspillage alimentaire, ainsi que le renforcement des protections sociales.

Leape a souligné que « les aliments bleus sont incroyablement diversifiés », offrant une opportunité d'accroître la résilience à l'ère du changement climatique. Leape a mis en avant le poisson comme source de micronutriments, ajoutant qu'il a souvent une empreinte plus légère que les aliments produits sur terre, et a

souligné que les petits producteurs sont au cœur du système et qu'ils ont besoin d'être responsabilisés et soutenus.

Shakuntala Haraksingh Thilsted, Directrice de la Plateforme du domaine d'impact Nutrition, Santé et Sécurité alimentaire, CGIAR, a mis en exergue les technologies et approches innovantes, y compris les systèmes de surveillance, la sélection, les technologies intelligentes face au climat, et les systèmes d'aquaculture régénératifs et intégrés, en attirant l'attention, entre autres, sur l'impact de la croissance de la production d'algues et d'herbes marines. Thilsted a appelé à la mise à l'échelle de l'innovation par le biais d'investissements ciblés, de la coopération et du partage des capacités.

Manuel Barange, Sous-Directeur général et Directeur de la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a souligné que les aliments aquatiques sont des sources importantes de vitamines, de minéraux et de micronutriments essentiels, indispensables au développement du cerveau et des fonctions cognitives. Barange a appelé à reconnaître le rôle des aliments aquatiques et à les inclure dans les politiques de sécurité alimentaire ; à mieux utiliser les aliments aquatiques, à réduire les pertes et les déchets après récolte ; à gérer efficacement les pêches et à développer durablement l'aquaculture, en soutenant les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur post-récolte.

« Dans les communautés côtières et insulaires, le thon est un mode de vie », mais c'est aussi « un produit de base mondial de grande valeur et une source d'alimentation abordable et dense sur le plan nutritionnel pour des millions de communautés à faible revenu et souffrant d'insécurité alimentaire dans le monde », a souligné Rhea Moss-Christian, Directrice exécutive de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Notant que 95 % des stocks de thon ne sont pas surexploités, conformément à l'Examen 2025 de l'état des ressources halieutiques mondiales de la FAO, Moss-Christian a souligné que pour garantir que le thon continue à jouer son rôle vital, il est nécessaire de se concentrer sur la gestion durable des ressources, l'accès équitable et les chaînes de valeur inclusives, l'expansion de la transformation locale, le soutien aux petits pêcheurs et la réduction des barrières commerciales et des droits de douane.

Ciyong Zou, Directeur général adjoint et Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), a souligné l'importance de chaînes de valeur industrielles inclusives et durables pour construire des chaînes de valeur résilientes, en mettant l'accent sur les efforts visant à : réduire les pertes après récolte grâce à l'amélioration de l'emballage et du stockage ; moderniser les chaînes de valeur alimentaires en termes de santé au travail et de normes de sécurité alimentaire afin d'élargir les possibilités d'accès au marché, la création d'emplois et le maintien de la valeur au niveau local ; et faire progresser les approches de l'économie circulaire.

Jörn Schmidt, Directeur, Systèmes alimentaires aquatiques durables, WorldFish, a souligné le rôle des systèmes alimentaires aquatiques dans la lutte contre la pauvreté, la faim et les impacts climatiques, soulignant que les aliments aquatiques tels que le poisson sont des centrales nutritionnelles riches en micronutriments et que les algues marines et autres aliments aquatiques peuvent contribuer à la restauration des écosystèmes et à la résilience des communautés ; a exhorté à soutenir les petits pêcheurs et les agriculteurs aquatiques, les femmes, les jeunes et les communautés autochtones et locales par le biais de systèmes de production décentralisés, participatifs et communautaires ; et a souligné l'importance de garantir les droits fonciers, d'encourager les agences locales et de réduire la dépendance à l'égard des importations.

« La sécurité alimentaire est la sécurité nationale », a souligné Gideon Henderson, Conseiller scientifique en chef du ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires

rurales. Henderson a mis l'accent sur les avantages des aliments provenant des océans, qui constituent une alternative à la production terrestre à forte intensité d'émissions, sur les défis posés par le gaspillage alimentaire, les fuites dans la chaîne d'approvisionnement et les pressions exercées sur les océans par le changement climatique, les pratiques d'utilisation des sols et la surexploitation, ainsi que sur la nécessité de réduire les pratiques qui nuisent à l'environnement, en soulignant les projets du Royaume-Uni visant à réduire le chalutage de fond dans 41 Aires marines protégées (AMP).

Au cours des discussions, les délégués représentant des pays individuels et des groupes régionaux ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- l'interconnexion entre l'ODD 14 et l'Agenda 2030 au sens large, en particulier l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et l'ODD 2 (Faim zéro) ;
- la nécessité de sensibiliser le monde au rôle que jouent les aliments bleus aquatiques dans la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, l'éradication de la pauvreté et la résilience climatique, et de reconnaître leur importance dans les politiques climatiques nationales et internationales ;
- la gouvernance inclusive, le développement des infrastructures, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'accès au marché, le financement, le partage des données, l'intégration régionale et les partenariats pour le développement de stratégies d'économie bleue, en soulignant les circonstances particulières et les vulnérabilités des PEID ;
- la nécessité de renforcer la gestion fondée sur les écosystèmes, la participation communautaire et le développement de la chaîne de valeur alimentaire, en donnant aux petits pêcheurs et aux communautés côtières vulnérables les moyens d'agir et en leur garantissant un accès équitable aux marchés ;
- la nécessité d'investir dans les sciences et les technologies modernes, y compris l'aquaculture innovante et intelligente face au climat, afin de minimiser les pertes et de maximiser l'efficacité des ressources ; et
- l'alimentation aquatique n'est pas seulement une source de calories et de protéines, mais aussi un outil de développement, de santé, de dignité, de paix et de prospérité partagée.

Des représentants d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales ont souligné, entre autres, les points suivants :

- les petits pêcheurs et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, doivent participer à la prise de décision, aux plans de cogestion et aux projets d'économie bleue ;
- l'importance de remédier à la répartition inégale des sources d'aliments marins en améliorant les chaînes de valeur et en favorisant des systèmes alimentaires équitables et inclusifs, notamment en permettant d'améliorer la transformation, la traçabilité et l'allongement de la durée de conservation des aliments marins ;
- la nécessité de disposer de données fiables, transparentes et scientifiquement fondées ; et
- des initiatives d'investissement bleu visant à compenser l'empreinte écologique des secteurs maritimes par des investissements dans des projets de restauration marine, notamment le [Programme Ocean Assist](#) de la Fondation Water Revolution.

**Table ronde 10 sur le thème « Améliorer la conservation et l'exploitation durable de l'océan et de ses ressources en appliquant les dispositions du droit international figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer » :** Ce panel a eu lieu le vendredi après-midi, coprésidé par Heraldo Muñoz, Envoyé spécial pour l'océan, Chili, et Penelope Ridings,

Membre de la Commission du droit international, Nouvelle-Zélande, et modéré par François Alabrune, Ambassadeur de France aux Pays-Bas. Les discussions ont porté sur un document de réflexion ([A/CONF.230/2025/13](#)).

Réaffirmant que la CNUDM fournit un cadre juridique, complet et essentiel pour la conservation et l'utilisation durable des ressources océaniques et pour la mise en œuvre de l'ODD 14, Muñoz a souligné que les inégalités flagrantes dans les capacités, les infrastructures et l'accès des États aux technologies marines, au financement et à l'assistance technique nécessitent une coopération à tous les niveaux pour combler ces lacunes.

Ridings a souligné l'importance historique de la CNUDM dans l'orientation de l'élaboration d'un réseau d'instruments régionaux et mondiaux, et a insisté sur le fait qu'elle est essentielle pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'Agenda 2030. Ridings a souligné l'importance de la coopération internationale, régionale et sous-régionale pour atteindre tous les objectifs associés à la gouvernance holistique des océans.

Alabrune a souligné le rôle central de la CNUDM dans la conservation et l'utilisation durable de l'océan et de ses ressources.

Elinor Hammarskjöld, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et conseillère juridique de l'ONU, a planté le décor du régime actuel et des développements liés au droit international tel qu'il est reflété dans la CNUDM. Elle a souligné que les menaces qui pèsent sur l'océan sont multiples et interconnectées, et que les utilisations nouvelles et émergentes de l'océan sont à la fois sources de défis et d'opportunités. Soulignant qu'il reste encore beaucoup à faire pour la santé des océans, Hammarskjöld a mis en exergue les développements récents concernant : l'Accord BBNJ ; les travaux menés dans le cadre de l'AIFM sur la réglementation de l'exploitation minière en eaux profondes ; les négociations relatives à un traité sur les matières plastiques ; l'adoption par l'OMI d'une stratégie révisée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires ; [l'avis consultatif du Tribunal international du droit de la mer \(TIDM\) sur le changement climatique](#) ; le CMB ; et le rapport final du groupe d'étude sur l'élévation du niveau de la mer de la Commission du droit international.

Leticia Carvalho, Secrétaire générale de l'AIFM, a souligné le mandat de l'AIFM consistant à organiser et à contrôler les activités minières dans la zone (le fond marin et son sous-sol dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale), notant que la gestion de la zone par l'AIFM n'est pas un principe aspirationnel, mais qu'elle est contraignante en droit international, interdisant les revendications de souveraineté dans la zone et l'exploitation en dehors du cadre multilatéral convenu. Le mandat de l'AIFM pour organiser et contrôler les activités minières dans la zone est essentiel pour faire respecter ce principe. Carvalho a souligné le travail des membres de l'AIFM en vue d'élaborer des règles d'exploitation pour l'extraction minière en eaux profondes, en attirant l'attention sur les systèmes régionaux de gestion de l'environnement, les évaluations de l'impact sur l'environnement, ainsi que sur les dispositions relatives au renforcement des capacités et au transfert de technologie. Carvalho a rappelé que « les grands fonds marins ne peuvent pas devenir le Far West » et a invité tout le monde à « travailler ensemble pour assurer la gestion collective des grands fonds marins et de leurs ressources, l'une des dernières frontières de la planète ».

« La sauvegarde des océans ne dépend pas seulement de l'ambition, mais aussi d'un engagement commun en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, basé sur la science, l'équité et le multilatéralisme », a souligné Grethel Aguilar, Directrice générale de l'UICN. Aguilar a attiré l'attention sur l'importance de mettre l'accent sur les droits de l'homme et de soutenir les défenseurs des océans, y compris les PACL et les

pêcheurs artisanaux qui protègent activement l'environnement marin, et a souligné le lancement du mécanisme d'assistance technique destiné à aider les pays à ratifier et à mettre en œuvre l'accord BBNJ.

Lan-Anh Nguyen, Vice-présidente de la Société asiatique de droit international et arbitre de l'Annexe VII de la CNUDM, a souligné le rôle de la CNUDM dans la mise en place de l'architecture juridique fondamentale pour la mise en œuvre de l'ODD 14 par le biais d'obligations juridiques exigeant la protection et la préservation de l'environnement marin, et l'évolution de ces obligations juridiques par le biais d'une variété de conventions internationales, de protocoles, d'accords et de mécanismes non contraignants ; et a souligné le potentiel de l'Accord BBNJ pour favoriser la cohérence juridique afin d'aligner la gouvernance marine mondiale dans un cadre institutionnel unique.

Kentaro Nishimoto, École de droit, Université de Tohoku, Japon, a souligné le rôle des cours et tribunaux internationaux dans la clarification des obligations en vertu de la CNUDM, en soulignant en particulier l'avis consultatif du TIDM sur le changement climatique, qui a affirmé que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre constituent une pollution marine en vertu des dispositions de la CNUDM, notant que l'avis consultatif a précisé que : un véritable effort pour ne pas dépasser une augmentation de la température mondiale de 1.5°C est nécessaire pour se conformer aux dispositions de la CNUDM ; et que les obligations de la CNUDM exigent de prendre des mesures d'adaptation, de résilience, de précaution et de restauration des habitats et écosystèmes marins.

Soulignant que le principe du partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines est au cœur de l'accord BBNJ, Daniel Wilde, Responsable des océans au Secrétariat du Commonwealth, a insisté sur le fait que ce principe exige que les connaissances et les données scientifiques soient accessibles à tous, que la participation à la recherche marine et au développement des technologies océaniques soit équitable et que les avantages monétaires qui en découlent soient partagés, ce qui nécessite des modalités applicables, transparentes et responsables à cette fin.

Nathaniel Khng, Ministre-conseiller (juridique), mission permanente de Singapour auprès des Nations unies, a souligné qu'il ne pouvait y avoir d'application sélective de la CNUDM, qui a été adoptée comme un tout, et a demandé instamment la poursuite du renforcement des capacités et de l'assistance technique afin de renforcer les capacités des PEID, des PMA et des PDSL à mettre en œuvre de manière efficace les obligations de la CNUDM.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués représentant des groupes régionaux et des États individuels ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- la CNUDM fait office de constitution pour l'océan, en assurant la stabilité et la prévisibilité, et en servant de base à toutes les activités menées dans l'océan ;
- la nécessité de remplir toutes les obligations découlant de la CNUDM et de renforcer le multilatéralisme, en réaffirmant les principes d'égalité, de transparence, d'équité et d'inclusion dans la gouvernance des océans ;
- l'importance d'une entrée en vigueur rapide de l'Accord BBNJ, la conclusion des négociations sur un traité relatif aux matières plastiques et le rôle central de l'avis consultatif du TIDM sur le changement climatique, soulignant qu'une mise en œuvre efficace est essentielle pour garantir que ces cadres juridiques atteignent leurs objectifs ;
- la nécessité de structures de gouvernance inclusives, d'un soutien juridique, technique et financier et d'un renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement, y

compris les PEID, les PMA et les pays en développement sans littoral ; et

- l'élévation du niveau de la mer exige des mesures d'atténuation urgentes et concertées de la part de tous les États, en soulignant que ceux qui sont touchés par l'élévation du niveau de la mer conserveront leur statut d'État et leur souveraineté, y compris en ce qui concerne les zones maritimes.

Les organisations internationales, régionales et non gouvernementales ont notamment insisté sur les points suivants :

- les instruments internationaux qui soutiennent la CNUDM, y compris les engagements contraignants et volontaires ;
- l'importance des organismes régionaux de pêche et des ORGP pour la conservation et l'utilisation durable des stocks de poissons, en soulignant qu'il reste encore beaucoup à faire ; et
- la nécessité de ressources financières nettement plus importantes que celles actuellement consacrées à la gouvernance des océans.

### Plénière de clôture

La séance plénière de clôture, qui s'est tenue le vendredi après-midi, était coprésidée par Olivier Poivre d'Arvor, Envoyé spécial du Président français pour l'UNOC3, France, et Arnoldo André Tinoco, Ministre des affaires étrangères et du culte, Costa Rica.

**Rapports de la conférence :** Christian Estrosi, Maire de Nice et Président de la Coalition pour l'élévation des océans et la résilience côtière, a présenté les principaux messages à retenir du [Sommet sur l'élévation des océans et la résilience côtière](#) qui s'est tenu le 7 juin. Estrosi a souligné le succès du sommet, en insistant sur le fait qu'« en donnant une chance à l'océan, nous nous donnons une chance à nous-mêmes ». Soulignant l'objectif de la Coalition de fournir des solutions tangibles, Estrosi a remercié tous les participants pour leurs efforts, soulignant que « nous avons fait d'énormes progrès dans la bonne direction ».

Loreley Picourt, de la Plateforme Océan et Climat, a souligné que « le seul agenda est le bien-être de tous, en particulier des plus vulnérables », et a mis l'accent sur l'interface vitale entre la science et la politique, la nécessité de renforcer les mécanismes financiers et l'évolution de la gouvernance de l'adaptation.

Jean Pierre Gattuso, Professeur de recherche au laboratoire océanographique de Villefranche, et Peter Haugan, Directeur politique à l'Institut de recherche marine de Norvège, ont attiré l'attention sur les résultats du congrès scientifique One Ocean qui s'est tenu du 3 au 6 juin. Gattuso et Haugan ont souligné que le congrès avait rassemblé la communauté scientifique internationale, en connectant les connaissances, en inspirant des solutions et en accélérant l'action. Ils ont insisté sur le fait que la science océanique va au-delà de la compréhension de la crise environnementale, en guidant les efforts pour y remédier. Ils ont appelé à une action urgente, soulignant que la science est claire ; à l'avancement des connaissances, en donnant la priorité à la précaution en cas de lacunes scientifiques ; et à « transformer la connaissance en action et l'action en justice ».

Pascal Lamy, Coprésident du BEFF et Vice-président du Forum de Paris pour la paix, a souligné que le BEFF a mobilisé des ressources financières et créé des coalitions pour permettre des investissements dans l'économie bleue durable, avec de nouveaux engagements totalisant près de 9 milliards d'euros au cours des cinq prochaines années, dont 1 milliard d'euros sera disponible en 2025. Mettant en exergue les recommandations issues du BEFF, Angélique Pouponneau, négociatrice principale pour les océans, Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a souligné la nécessité, entre autres, d'adopter des taxonomies harmonisées pour la finance bleue et des cadres de mesure solides pour apporter de la cohérence au financement des océans ; de réorienter les

subventions nuisibles vers la restauration ; et d'étendre les outils financiers innovants pour débloquer les investissements, en mettant en exergue le [Protocole d'investissement dans les océans](#).

Les coprésidents des dix groupes d'action sur les océans et leurs représentants ont partagé les idées, les messages clés et les recommandations issus des dialogues thématiques.

Les délégués ont ensuite approuvé le rapport de la conférence (A/CONF.230/2025/L.2).

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE et le CHILI ont confirmé leur offre d'accueillir conjointement l'UNOC4 en 2028. Le PANAMA a souligné le succès de l'UNOC3, mais a insisté sur le fait qu'il reste beaucoup à faire et que le temps presse, appelant à renforcer la participation de la société civile et des jeunes aux futures réunions.

**Résultats de la Conférence :** Le Coprésident Tinoco a présenté la Déclaration intitulée « Notre océan, notre avenir : Unis pour une action urgente » ([A/CONF.230/2025/L.1](#)), en tant que document final de l'UNOC3. Les délégués ont adopté la déclaration.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé que sa dissociation de l'appel de la Déclaration à assurer l'entrée en vigueur rapide de l'accord BBNJ, au paragraphe 26, soit reflétée dans le rapport de la réunion. Le VENEZUELA a fait remarquer que son acceptation de la Déclaration ne devait pas être interprétée comme un changement de sa position juridique en tant que non-Partie à la CNUDM.

**Résultat final :** Dans la Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau, ainsi que la société civile et d'autres parties prenantes concernées :

- réaffirment un engagement fort en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan, des mers et des ressources marines, en notant qu'un océan sain, productif et résilient est essentiel pour une économie durable basée sur l'océan et pour la sécurité alimentaire, et qu'il sous-tend des liens culturels et sociaux profonds ; et
- appellent à agir de toute urgence pour répondre à l'urgence mondiale à laquelle l'océan est confronté par une action audacieuse, ambitieuse, juste et transformatrice, et à veiller à ce que toutes les personnes, y compris les femmes et les filles, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes en situation de vulnérabilité et les communautés autochtones et locales, soient pleinement et significativement autonomisées et incluses dans la prise de décision relative à l'océan.

Sur la **conservation de l'océan et de ses écosystèmes**, la Déclaration :

- appelle à une action mondiale pour minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la santé de l'océan, de ses espèces et de ses écosystèmes, ainsi que sur les communautés côtières, en soulignant l'importance de la mise en œuvre de la CCNUCC, de l'Accord de Paris, de la CDB et du CMB ;
- réaffirme l'engagement pris dans le cadre du CMB de veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des aires marines et côtières, soient effectivement conservées et gérées au moyen de mesures de conservation par zone, y compris les AMP, et qu'au moins 30% des zones d'écosystèmes dégradés fassent l'objet d'une restauration effective ;
- salue le leadership des PEID en matière d'élévation du niveau de la mer, notamment la déclaration des dirigeants de l'AOSIS de 2024 sur l'élévation du niveau de la mer et l'existence d'un État ;
- reconnaît qu'il est urgent de renforcer la coopération internationale et l'action collective pour améliorer les capacités d'adaptation et renforcer la résilience des PEID, des PMA et des communautés côtières touchés de manière disproportionnée

par l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique, tout en atténuant le changement climatique ;

- réaffirme son engagement à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, sur la base d'une approche globale portant sur l'ensemble du cycle de vie du plastique ;
- réaffirme sa volonté d'accélérer les actions visant à prévenir, à réduire de manière significative et à contrôler la pollution marine sous toutes ses formes, en soutenant les travaux de l'OMI, de la FAO et d'autres organisations pour s'attaquer au problème des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés ;
- réaffirme la nécessité d'adopter une approche de la source à la mer et de renforcer la gestion intégrée des zones côtières et des océans, l'aménagement de l'espace marin, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophe, afin d'améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés côtières et marines ; et
- s'engage à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques pour protéger, conserver et restaurer les écosystèmes côtiers.

En ce qui concerne la **promotion d'économies durables basées sur les océans**, la Déclaration :

- reconnaît le rôle fondamental des outils de gestion, tels que les plans de gestion durable des océans, et prend acte des engagements volontaires pris par certains États côtiers de veiller à ce que 100 % des zones océaniques relevant de leur juridiction nationale soient gérées de manière durable d'ici à 2030 ;
- appelle à une action décisive et collective pour garantir des systèmes de pêche et d'aquaculture durables, notamment en renforçant la transparence, en utilisant la technologie, en améliorant la gestion fondée sur la science et les connaissances, en promouvant, en développant et en reproduisant les succès, et en travaillant ensemble pour mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- encourage les États à promouvoir des systèmes de gestion participative pour la pêche artisanale ;
- encourage les États et les ORGP à réglementer et à promouvoir l'utilisation des meilleures technologies disponibles pour assurer un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces, ainsi que le respect des mesures de conservation et de gestion ; et
- encourage les membres de l'OMC à déposer leurs instruments d'acceptation de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche et invite les membres de l'OMC à conclure les négociations sur les dispositions supplémentaires relatives aux subventions à la pêche contribuant à la surcapacité et à la surpêche.

Pour **accélérer l'action**, la Déclaration appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'accord BBNJ ; elle s'engage à promouvoir une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour la connaissance des océans ; et elle encourage la coopération pour renforcer les initiatives régionales, les conventions et les plans d'action pour les mers régionales.

Soulignant que l'action en faveur de l'océan doit se fonder sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux, tout en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones, la Déclaration poursuit :

- s'engage à améliorer la compréhension scientifique de l'océan, notamment par le biais des évaluations de l'océan mondial dans le cadre du mécanisme régulier de notification

et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, des Décennies des Nations unies pour les sciences de la mer au service du développement durable et de la restauration des écosystèmes (2021-2030), et des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'IPBES ;

- s'engage à renforcer les efforts coordonnés d'observation scientifique et de collecte de données aux niveaux international, régional, sous-régional et national ; et
  - appelle à renforcer la coopération, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, afin de consolider les mécanismes de collaboration, d'apprentissage par les pairs, de partage des connaissances et d'échange des meilleures pratiques dans le domaine de la recherche scientifique marine.
- Reconnaissant que l'ODD 14 est l'un des ODD les moins financés et que l'accélération de l'action océanique au niveau mondial nécessite un financement important et accessible, le respect des engagements et obligations existants et l'augmentation des moyens de mise en œuvre pour combler le déficit de financement, la Déclaration :

- appelle à une plus grande mobilisation des ressources provenant de toutes les sources ;
- appelle à renforcer la fourniture de ressources accrues dans les pays en développement, en particulier les PEID et les PMA, y compris les financements publics, les subventions, les financements concessionnels et les instruments non liés à la dette ;
- promeut l'économie durable fondée sur les océans, notamment en tant qu'opportunité d'investissement attrayante grâce à des instruments tels que les obligations bleues, les prêts bleus et le paiement des services écosystémiques ;
- reconnaît qu'il est important d'accroître les connaissances scientifiques et de développer les capacités de recherche des pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, notamment par le transfert de technologies et le renforcement des capacités ; et
- souligne la nécessité de soutenir les communautés côtières, en particulier les petits pêcheurs artisanaux et les producteurs d'aquaculture durable, les femmes, les jeunes et les communautés autochtones et locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation à l'échelon local.

La Déclaration prend acte avec satisfaction des engagements volontaires pris pour mettre en œuvre l'ODD 14, y compris lors des conférences des Nations unies sur les océans, encourageant les partenariats à étendre les initiatives et leur impact, et encourage un examen et un suivi appropriés des progrès accomplis dans le cadre des engagements volontaires.

**Remarques finales :** Dans ses remarques finales, Elinor Hammar skjöld, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et conseillère juridique des Nations unies, a noté que le plan d'action de Nice pour les océans offrait une solide feuille de route pour les actions futures, soulignant la nécessité de traduire les engagements en actions et de poursuivre l'élan. Soulignant que la coopération conduit à des changements durables, Hammar skjöld a déclaré que « l'espoir pour l'océan et le multilatéralisme se renforce » et a décrit les prochaines étapes vers une gouvernance holistique de l'océan.

Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'océan, a appelé à l'établissement d'une nouvelle relation avec l'océan, « une relation de régénération, de réciprocité et de respect, qui rétablisse l'équilibre dans notre relation avec la nature ». Thomson a souligné que « la science confirme la réalité », notant que « nous avons perturbé le système de la Terre avec des impacts inévitables sur les personnes et les écosystèmes » et appelé à une action urgente. Il a conclu en notant que « l'ambition et l'énergie de l'UNOC3 accéléreront

notre action en faveur de l'océan dans le monde entier », soulignant qu'il reste encore beaucoup à faire « avant de nous retrouver à l'UNOC4 ».

« Maintenant que nous avons la boussole, l'équipement et la direction, continuons à avancer et ne reculons jamais », a déclaré Olivier Poivre d'Arvor, envoyé spécial du président français pour l'UNOC3, soulignant que la conférence a accéléré l'action en faveur de la ratification de l'accord BBNJ, élargi la coalition appelant à une pause de précaution sur l'exploitation minière en eaux profondes, mis l'accent sur la recherche scientifique par le biais du One Ocean Science Congress et contribué à mobiliser des fonds par l'intermédiaire du BEFF.

Arnoldo André Tinoco, Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica, a souligné les résultats de la réunion, notamment l'impulsion politique donnée à d'importants processus et accords multilatéraux, et a insisté sur le fait que « ce n'est qu'en travaillant ensemble, au-delà des frontières, des cultures et des secteurs, que nous pourrions garantir la santé de l'océan, notre patrimoine commun ».

Remerciant tous les délégués et les participants pour leur travail et leurs contributions, Poivre d'Arvor a mis fin à l'UNOC3 à 18 h 51.

### Brève analyse de la troisième Conférence des Nations unies sur les océans

« Sans eau, pas de vie. Sans bleu, pas de vert. C'est ainsi — et nous en sommes. » Sylvia Earle

La vie sur Terre est intrinsèquement liée à l'océan. Couvrant 70 % de la surface de la planète, la variété des services indispensables offerts par l'océan ne peut être surestimée. En fait, ils sont cruciaux pour la survie et le bien-être de l'homme.

On pourrait s'attendre à ce que la relation entre l'homme et l'océan soit, selon les termes de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'océan, Peter Thomson, « empreinte de respect, voire de révérence ». Mais au lieu de cela, « nous surexploitions, polluons et réchauffons l'océan de sorte que les récifs coralliens périssent et que le niveau des mers augmente ».

Les défis auxquels l'océan est confronté du fait des activités anthropiques sont multiples : changement climatique, pollution marine, surexploitation, destruction des habitats marins et côtiers, pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), espèces invasives, extraction de pétrole et de gaz, etc. Ces menaces ne privent pas seulement l'océan de sa valeur esthétique et inspiratrice, mais elles mettent directement en péril la survie de la vie marine et, avec elle, celle de l'humanité. Il ne peut y avoir d'avenir durable sans un océan en bonne santé.

La Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC) offre une plateforme qui réunit sous un même toit des cadres de gouvernance des océans à plusieurs niveaux, facilitant ainsi leur interconnexion et proposant des solutions pragmatiques à des défis interdépendants. Bien que l'UNOC ne produise pas de résultats contraignants, elle fonctionne comme un phare, offrant des signaux clairs de la volonté politique d'aborder toutes les questions liées aux océans. L'UNOC3, qui s'est déroulée dans une période de turbulences pour le multilatéralisme, s'est concentrée sur l'action et, selon de nombreux participants, a été couronnée de succès, offrant une nouvelle vague d'opportunités et démontrant une forte dynamique politique pour un travail de coopération en vue d'un océan sain, productif et durable.

Cette brève analyse se concentrera sur les développements récents qui ont attiré l'attention des participants au cours de l'UNOC3, sur les progrès réalisés, sur les préoccupations qui subsistent et sur la voie à suivre dans l'effort commun pour remodeler la relation de l'humanité avec l'environnement marin.

### Faire des vagues

Le paysage maritime de la politique océanique a considérablement évolué depuis l'UNOC2 en 2022, avec plusieurs réalisations importantes dans le domaine de la politique océanique qui ont permis de faire avancer l'agenda politique vers une gouvernance durable des océans. Les développements les plus importants concernent la diversité biologique, la pêche et la pollution plastique, qui ont été au premier plan des discussions lors de l'UNOC3.

Après plus d'une décennie de négociations, l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (Accord BBNJ), adopté en juin 2023 dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), devait, selon de nombreux observateurs, changer la donne en matière de gouvernance des océans. L'UNOC3 a été largement considérée comme une occasion de progresser vers l'entrée en vigueur de l'Accord BBNJ, qui nécessite 60 ratifications. Ce fut effectivement le cas, puisque 19 ratifications ont été officiellement soumises au cours de la semaine, ce qui porte le total à 51. Alors qu'il ne reste plus que neuf ratifications, de nombreux délégués ont souligné l'importance de l'Accord BBNJ et d'autres ont fait part de l'intention de leur pays de le ratifier prochainement. Alors qu'un délégué a déclaré lors de la séance plénière de clôture que « nous aurions dû quitter l'UNOC3 avec l'entrée en vigueur de l'Accord BBNJ », d'autres se sont montrés optimistes quant à l'obtention prochaine des dernières ratifications, peut-être même avant la prochaine réunion de la commission préparatoire du BBNJ, qui se tiendra en août 2025.

Le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal, conclu en décembre 2022 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, a également joué un rôle important. Les participants se sont concentrés, en particulier, sur l'élément marin de l'Objectif 3 du CMB (conserver 30 % des terres, des eaux et des mers d'ici à 2030), souvent appelé l'objectif « 30 par 30 ». De nombreux délégués ont souligné les efforts déployés au niveau national pour créer de nouvelles Aires marines protégées (AMP), créant ainsi un sentiment d'optimisme quant à la possibilité d'atteindre l'objectif, ce qui donne de l'espoir aux écosystèmes marins fragiles. Parmi les engagements entendus tout au long de la semaine, l'indication par la Polynésie française que des plans étaient en cours pour placer l'ensemble de sa ZEE sous protection s'est distinguée, conformément à l'appel lancé par l'Alliance 100% pour la gestion durable des océans à tous les États côtiers et océaniques pour qu'ils s'engagent à gérer de manière durable 100% des zones océaniques sous juridiction nationale.

Beaucoup ont souligné le rôle vital du poisson pour la survie des communautés côtières vulnérables et pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet égard, les délégués ont souligné l'importance de l'accord sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), adopté en juin 2022, qui interdit les subventions contribuant à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). L'accord doit être ratifié par 111 membres de l'OMC pour entrer en vigueur. À la fin de la semaine, il n'en manquait plus que neuf pour que le nouvel ensemble de règles devienne juridiquement applicable et atténue certaines des pressions que les subventions exercent sur les écosystèmes marins.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, plusieurs délégués ont réaffirmé leur engagement à conclure un traité ambitieux et juridiquement contraignant sur les matières plastiques, en vue de ce que beaucoup espèrent être la session de négociation finale à Genève, en août 2025. Le plastique contribuant de manière significative à la pollution de l'environnement marin, beaucoup considèrent l'adoption de ce traité, ainsi que d'autres

développements tels que la mise en place d'un groupe scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, comme vitale pour la santé des océans et des êtres humains. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un accord sur les questions litigieuses concernant les plastiques, Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE, s'est empressée de réfuter les suggestions selon lesquelles les négociations « ont déraillé », soulignant que « des progrès ont été accomplis et que les pays travaillent dur pour atteindre la ligne d'arrivée ».

Ces développements ne représentent qu'une partie du réseau dense et multicouche d'instruments, d'organisations et d'initiatives qui, ensemble, constituent le paysage maritime de la politique océanique. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, souvent appelée « la Constitution de l'Océan », constitue un nœud central de cette architecture de gouvernance de l'Océan. Ce pilier central, associé à une multitude de cadres, notamment les Conventions relatives à la pollution marine par les navires, les traités relevant du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les organisations régionales de gestion des pêches et les accords sur les espèces aquatiques, crée une structure dense et complexe. Outre les partenariats nécessaires pour traiter les interconnexions, tous ces instruments s'adaptent aux conditions et aux programmes politiques contemporains, en particulier l'Agenda 2030 pour le développement durable, orienté vers la réalisation de l'Objectif de développement durable 14 (ODD 14, Vie aquatique).

### **Renverser le cours des choses**

Les interventions ambitieuses ont été les plus fortes à l'UNOC3, qu'il s'agisse d'engagements de financement ou de l'élargissement de la coalition en faveur d'un moratoire ou d'une pause de précaution sur l'exploitation minière en eaux profondes. Cependant, tout au long des Tables rondes Action pour l'océan qui se sont tenues pendant la semaine, entre les descriptions de progrès tangibles et de nouveaux engagements, des appels forts ont été lancés pour souligner le travail océanique qui reste à faire pour renverser la vapeur et régénérer la santé des océans. Comme l'ont souligné de nombreux délégués, les efforts futurs devront se concentrer, en particulier, sur la mise en œuvre, le dépassement des divergences persistantes et le financement.

Si beaucoup se sont réjouis de l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord BBNJ, certains ont souligné que cette étape importante n'était qu'un premier pas. Une mise en œuvre efficace dépend de plusieurs facteurs, notamment des dispositions institutionnelles et de la mise à disposition de ressources adéquates. Par exemple, les outils de gestion par zone figurent à la fois dans le BBNJ et dans le CMB, fournissant des outils pour restreindre les activités humaines dans des zones désignées, offrant un répit aux écosystèmes et aux espèces soumis à un stress. Toutefois, comme l'ont souligné certains délégués, « les objectifs quantitatifs ne doivent pas devenir des objectifs en soi ».

Nombreux sont ceux qui ont noté que « les outils de gestion spatiale doivent être conçus avec soin et de manière inclusive » afin d'être réellement efficaces. Comme l'a souligné un délégué, « la qualité des AMP devrait être au centre de nos discussions, et pas seulement leur zone de couverture ». À cet égard, les participants se sont dits préoccupés par le fait que plusieurs États autorisent encore le chalutage de fond ou la surpêche dans certaines zones protégées et ont souligné que seule une mise en œuvre globale des cadres convenus peut garantir la durabilité à long terme de l'environnement marin.

De nombreuses voix se sont élevées à l'UNOC3 pour souligner la nécessité de se concentrer, en particulier, sur les grands fonds marins en tant que partie intégrante de l'environnement marin. Alors que les délégués ont souligné la coalition croissante d'États appelant à un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes, qui compte désormais 37 États contre une poignée

seulement lors de l'UNOC2, d'autres ont affirmé leur confiance dans le travail de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM). Face aux pressions exercées sur le multilatéralisme, notamment par des actions unilatérales, le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a souligné, lors de l'ouverture de l'UNOC3, la nécessité de veiller à ce que les grands fonds marins ne deviennent pas un nouveau « Far West ». Les menaces d'actions unilatérales peuvent expliquer en partie la préférence de certains États pour que l'AIFM continue à travailler en priorité à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'exploitation commerciale des minéraux des grands fonds marins.

Le financement reste une question cruciale dans tous les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), et les processus liés aux océans sont particulièrement touchés, l'ODD 14 étant l'un des ODD les moins financés. L'UNOC3 et le Forum sur l'économie et le financement bleus (BEFF) qui l'a précédé ont conduit à l'annonce de nombreuses nouvelles initiatives ainsi qu'à plusieurs propositions d'outils financiers innovants pour combler le déficit de financement. Cependant, bien que les 8,7 milliards d'euros promis pour les cinq prochaines années lors du BEFF constituent un progrès, ils sont loin d'atteindre les 175 milliards d'USD nécessaires chaque année. Outre la mobilisation de ces fonds, certains participants ont souligné que les nouveaux outils financiers doivent être conçus avec soin pour ne pas risquer d'aggraver les inégalités existantes.

### **Tout le monde sur le pont**

Bien que l'optimisme ait été de mise lors de l'UNOC3, il reste encore beaucoup à faire pour mettre l'océan sur la voie d'un véritable rétablissement. Pour relever les défis multiformes auxquels l'océan est confronté, il faut non seulement des engagements audacieux, mais aussi les cadres institutionnels, la volonté politique et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. À cette fin, le réseau interconnecté du paysage marin de la politique océanique nécessite de nouvelles formes de coopération entre les organisations intergouvernementales, les régions, les États, les villes et les communautés locales.

Comme cela a été réitéré tout au long de l'UNOC3, le travail visant à faire progresser la gouvernance durable des océans nécessite également des accords de gouvernance nouveaux et participatifs. Sur la planète bleue, les peuples autochtones, les communautés locales et côtières dans leur diversité, les femmes, les jeunes et les pêcheurs artisanaux jouent un rôle essentiel en tant que gardiens de l'océan. Pour favoriser une gouvernance durable des océans, il faut non seulement, comme l'a dit LaToya Cantrell, Maire de la Nouvelle-Orléans (États-Unis), que « personne ne soit laissé de côté », mais aussi qu'ils soient « accompagnés » et dotés des outils et des ressources nécessaires pour agir. La réalisation de ces objectifs dans un avenir proche déterminera non seulement l'avenir de l'océan, mais aussi la prospérité, voire la survie de l'humanité.

### **Réunions à venir**

**62e session des organes subsidiaires de la CCNUCC (SB 62) :** L'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques examineront une série de questions, y compris le suivi de la COP 29. **dates :** 16-26 juin 2025 **lieu :** Bonn, Allemagne **www :** [unfccc.int/sb62](http://unfccc.int/sb62)

**Première réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) pour le Cadre mondial sur les produits chimiques (CMPC) :** La réunion examinera la mise en œuvre des résolutions prises par la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, au cours de laquelle le Cadre mondial sur les produits chimiques (CMPC) a été adopté. **dates :** 24-27 juin 2025 **lieu :** Punta del Este, Uruguay **www :** [unep.org/global-framework-chemicals/international-meetings](http://unep.org/global-framework-chemicals/international-meetings)

**Quatrième conférence internationale sur le financement du développement** : La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offre une occasion unique de réformer le financement à tous les niveaux, notamment pour soutenir la réforme de l'architecture financière internationale et relever les défis de financement qui empêchent l'élan d'investissement nécessaire et urgent pour atteindre les ODD. **dates** : 30 juin - 3 juillet 2025 **lieu** : Séville, Espagne **www** : [financing.desa.un.org/fr/ffd4](http://financing.desa.un.org/fr/ffd4)

**30e session de l'AIFM (partie II)** : La deuxième partie de la 30e session de l'Autorité internationale des fonds marins comprend des réunions du Conseil et de l'Assemblée, qui devraient poursuivre les négociations sur le projet de règlement d'exploitation et aborder d'autres questions à l'ordre du jour de l'AIFM. **dates** : 7-25 juillet 2025 **lieu** : Kingston, Jamaïque **www** : [isa.org.jm/sessions/30th-session-2025/](http://isa.org.jm/sessions/30th-session-2025/)

**Troisième conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral** : La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement enclavés se concentrera sur les solutions et les partenariats pour relever les défis et libérer le potentiel des pays en développement enclavés. **dates** : 5-8 août 2025 **lieu** : Awaza, Turkménistan **www** : [un.org/fr/landlocked](http://un.org/fr/landlocked)

**Pollution plastique INC-5.2** : La deuxième partie de la cinquième réunion du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin (INC-5.2) tentera de conclure les négociations. **dates** : 5-14 août 2025 **lieu** : Genève, Suisse **www** : [unep.org/inc-plastic-pollution/session-5.2](http://unep.org/inc-plastic-pollution/session-5.2)

**Deuxième réunion de la PrepCom BBNJ** : La deuxième réunion de la Commission préparatoire pour l'entrée en vigueur de l'Accord dans le cadre de la CNUDM sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale et la convocation de la COP 1 poursuivra son travail sur le groupe de questions discutées lors de la PrepCom I. **dates** : 18-29 août 2025 **lieu** : Siège de l'ONU, New York **www** : [un.org/bbnjagreement/fr](http://un.org/bbnjagreement/fr)

**CBD SBSTTA 27 et SB8(j) 1** : La 27e réunion de l'organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques portera sur des questions relatives à la mise en œuvre de la convention et du CMB. La première réunion de l'organe subsidiaire de la CDB sur l'article 8(j) traitera de questions liées aux peuples autochtones et aux communautés locales. **dates** : 20-30 octobre 2025 **lieu** : Panama City, Panama **www** : [cbd.int/meetings](http://cbd.int/meetings)

**Conférence des Nations unies sur le changement climatique 2025 (CCNUCC COP 30)** : La 30e réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 30), la 20e réunion de la COP agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 20), et la septième réunion de la COP agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 7) vont se réunir. **dates** : 10-21 novembre 2025 **lieu** : Belém, Brésil **www** : [unfccc.int/cop30](http://unfccc.int/cop30)

**UNEA-7** : La septième réunion de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement établira l'agenda environnemental mondial, fournira des orientations politiques générales et définira des réponses politiques pour relever les défis environnementaux émergents. Elle sera précédée par la septième réunion du Comité des représentants permanents à composition non limitée, qui se tiendra du 1er au 5 décembre 2025. **dates** : 8-12 décembre 2025 **lieu** : Nairobi, Kenya **www** : [unep.org/environmentassembly/fr/?%2F=](http://unep.org/environmentassembly/fr/?%2F=)

**Conférence Our Ocean** : La Conférence Our Ocean 2026 réunira des représentants de haut niveau de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de groupes internationaux, d'universités et d'organisations du secteur privé afin d'accélérer

les actions et les engagements en faveur de la protection des océans. **dates** : 2026 **lieu** : Kenya **www** : [ouroceanconference.org/](http://ouroceanconference.org/)

**Conférence de l'ONU sur l'eau 2026** : La Conférence de l'ONU sur l'eau 2026 se concentrera sur les actions visant à accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 (eau propre et assainissement) et à réaffirmer les objectifs et cibles liés à l'eau convenus au niveau international, y compris ceux de l'Agenda 2030. **dates** : 2-4 décembre 2026 **lieu** : Émirats arabes unis **www** : [unwater.org/news/2026-un-water-conference](http://unwater.org/news/2026-un-water-conference)

**Quatrième conférence des Nations unies sur les océans** : La quatrième Conférence des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable, sera organisée conjointement par le Chili et la République de Corée. **dates** : 2028 **lieu** : République de Corée **www** : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/)

Pour d'autres événements à venir, voir : [sdg.iisd.org](http://sdg.iisd.org)

### Glossaire

AIFM	Autorité internationale des fonds marins
Accord BBNJ	Accord dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AMP	Aires marines protégées
APD	Aide publique au développement
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
BEFF	Forum sur l'économie et la finance bleues
CMB	Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
PACL	Peuples autochtones et populations locales
PEID	Petits États insulaires en développement
PDSL	Pays en développement sans littoral
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ODD	Objectifs de développement durable
TIDM	Tribunal international du droit de la mer
UNOC	Conférence des Nations unies sur les océans
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
ZEE	Zone économique exclusive